UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Etude des problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol . (enquête menée en commune scolaire de Mabanda)

Nkeshimana, Méthode; Sous la direction du : Prof Joseph Ndayisaba

2010
UB, FPSE
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1680

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

ETUDE DES PROBLEMES PSYCHOPEDAGOGIQUES RENCONTRES PAR LES ECOLIERES VICTIMES DU VIOL

(Enquête menée en commune scolaire de MABANDA)

Par

Méthode NKESHIMANA

Sous la direction du :

Professeur Joseph NDAYISABA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de **Licencié en Sciences de l'Education**

Bujumbura, Avril 2010

DEDICACE

A mes regrettés grands parents,

A ma regrettée sœur Odette,

A ma regrettée tante INAMUKURI,

A mes parents,

A Béatrice, Charlotte, Eric, J. Pierre et Jocelyne, mes frères et sœurs,

A toute ma famille,

nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Ce travail est certes le fruit de nos efforts. Il nous est particulièrement agréable d'exprimer nos sentiments de gratitude à toutes les personnes sans le concours desquelles ce mémoire n'aurait pas pu être mené à bonne fin.

Notre reconnaissance est adressée premièrement au professeur Joseph NDAYISABA qui, malgré ses multiples obligations, n'a pas ménagé ses efforts pour nous prodiguer conseils et directives de façon patiente et bienveillante. Nous disons MERCI.

Nous devons également à Monsieur Firmin NTIYIBAGIRUWAYO, professeur à la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education pour avoir accepté de poser la première pierre pour démarrer ce travail malgré ses multiples occupations.

Nous serions ingrat d'oublier tous nos éducateurs depuis ceux de l'école primaire jusqu'à ceux de l'Université du Burundi. Ils ont fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Qu'ils soient récompensés une fois de plus.

Nous réservons une reconnaissance spéciale à nos parents. Ils nous ont élevé et éduqué dans l'amour, la tendresse et l'austérité. Ils n'ont pas hésité à se sacrifier pour notre instruction en investissant dans nos études.

Je sais gré à tous ceux qui par leur soutien, leur amitié, leur confiance et leurs conseils ont contribué à rendre ce projet concret, parmi lesquels : la famille de feu NDIRAMIYE, la famille NDAYIZEYE Déo, la famille BIFASHA Elie, la famille KIBOCO Daniel, la famille MUNGANE Corneille, la famille NDUWIMANA François, M. MBONYINTWARI Aimable, M. NIYUNGEKO Nestor et M.NSENGIYUMVA Remy. Leurs femmes, leurs enfants et leurs petits-enfants trouvent ici l'expression de notre reconnaissance de leur générosité. Notre satisfaction est grande pour la sympathie et l'accueil chaleureux dont nous avons été gratifiés dans leurs familles.

A nos enquêtées et au personnel de la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba, nous disons merci.

Tous ceux qui par leur aide, leur soutien, leurs conseils, leurs remarques, leur accueil ou leur patience ont pris part à l'élaboration de ce mémoire trouveront, ici, l'expression de nos plus vifs remerciements.

Que tous nos amis et connaissances avec lesquelles, nous avons partagé des moments de joie et de peines trouvent satisfaction dans ce travail.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A/A : Année Académique.

AMADE: Association Mondiale des Amis de l'Enfance.

APRODH : Association pour la protection des droits humains.

ARV : Anti Retro-Viraux.

ASF : Avocats Sans Frontières.

CPI : Cour Pénale Internationale.

CRIDIS : Centre de recherche et d'intervention pour le développement individuel et social.

ESF : Expansion Scientifique Française.

FAO : Food and Agriculture Organisation.

IST : Infections Sexuellement Transmissibles.

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

FVS : Famille pour Vaincre le SIDA.

HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés.

MSF : Médecins Sans Frontières.

MSP : Ministère de la Santé Publique.

MST : Maladies Sexuellement Transmissibles.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

ONG : Organisation Non-Gouvernementale.

PCS : Psychologie Clinique et Sociale.

PUF : Presses Universitaires de France.

SIDA : Syndrome d'Immino-Déficience Acquise.

SSJ : Syndrome Stevens-Johnson.

SWAA : Society for Woman Against Aids in Africa.

UB : Université du Burundi.

UNICEF: United Nations Children Fund Emergency.

VIH : Virus d'Immino-défficience Humaine.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**

REMERCIEMENTS **ii**

SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**

TABLE DES MATIERES **iv**

0. INTRODUCTION GENERALE **1**

0.1. Motivation du choix du sujet 2

0.2. Délimitation du sujet 3

I^ERE PARTIE:CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE **4**

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE **5**

1.0. Introduction 5

1.1. Elucidation des mots-clés 5

1.1.1. Le concept d'adaptation 5

1.1.2. Le concept de la violence sexuelle 6

1.1.3. Le concept de viol 7

1.1.4. Le concept de victime 9

CHAPITRE II : CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE VIOL **11**

2.1. Hypothèse sur l'origine du viol au Burundi 12

2.2. Types de viols 13

2.2.1. Le harcèlement sexuel 13

2.2.2. Intimidation au travail 13

2.2.3. Le proxénétisme 14

2.2.4. La violence sexuelle et la maladie mentale 14

2.2.5. La violence sexuelle et l'inceste 15

2.3. Représsion du viol au Burundi 16

2.4. Causes et facteurs favorisant le viol 17

2.4.1. Les causes socio-économiques 17

2.4.2. Les causes socio politiques 18

2.4.3. Les causes socio culturelles 19

2.4.4. Les causes psychosociales 20

2.5. L'impunité 21

2.6. Conséquences générales du viol sur les victimes 23

2.6.1. Au plan physique et médical 23

2.6.2. Au plan psychoaffectif et social 24

2.6.3. Aspect relationnel 25

2.6.3.a. Relation entre élève et enseignant 25

2.6.3.b. Relation entre la victime et ses camarades de classe 26

CHAPITTRE III. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE 28

3.1. Problématique et objectifs de la recherche 28

3.1.1. La problématique 28

3.1.2. Les objectifs de la recherche 30

3.1.2.a. Objectif général 30

3.1.2.b. Objectifs spécifiques 30

3.2. Terrain et univers d'enquête 31

3.2.1. Terrain d'enquête 31

3.2.2. Population d'enquête et mode de détermination des cas étudiés 31

3.3. Méthodologie de recherche 33

3.3.1. Méthodes et techniques de collecte des données 33

3.3.2. L'entretien semi-directif 34

3.3.3. L'observation 35

3.4. Déroulement de l'enquête 36

3.4.1. La préenquête 36

3.4.2. L'enquête proprement dite 36

3.5. Limitations de la recherche 37

3.6. Procédure de traitement des données 37

II^{EME} PARTIE : PRESENTATION DES CAS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS 39

O. INTRODUCTION 40

CHAPITRE IV : PRESENTATION DES CAS 42

4.1. Présentation du cas NC 42

4.2. Présentation du cas IJ 43

4.3. Présentation du cas NF 45

4.4. Présentation du cas BE 45

4.5. Présentation du cas NM 46

4.6. Présentation du cas EF 48

CHAPITRE V : PROBLEMES PSYCHOLOGIQUES RENCONTRES PAR LES ECOLIERES VICTIMES DU VIOL DANS LE MILIEU SCOLAIRE 49

5.1. Troubles du sommeil et rêves agités 49

5.2. Troubles de l'affectivité 51

5.2.1. Sentiment de peur 52

5.2.2. Sentiment de culpabilité 53

5.2.3. Le repli sur soi 55

5.2.4. Sentiment d'anxiété 57

5.3. Conséquences sur les études 58

CHAPITRE VI. PROBLEMES RELATIONNELS RENCONTRES PAR LES ECOLIERES VICTIMES DU VIOL DANS LE MILIEU SCOLAIRE 59

6.0. Introduction 59

6.1. Cohabitation imparfaite entre l'écolière victime du viol et son école 59

6.2. La divulgation du viol et l'auto perception négative de l'écolière victime 60

6.3. Les relations anormales entre l'écolière victime du viol et ses camarades de classe 61

CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS 63

BIBLIOGRAPHIE 66

ANNEXES 69

0. INTRODUCTION GENERALE

Les actes de viol en général et de violences sexuelles en particulier sont commis à l'endroit des femmes, des filles, des enfants et même à l'endroit des hommes. Au Burundi, la population la plus visée est constituée par les adolescentes .Comme le précise l'association NTURENGAHO[1],

> « *Des victimes dans la majorité des adolescentes, sont de presque toutes les provinces du pays* ».

Cependant, les violences sexuelles faites aux femmes en général et aux jeunes filles écolières en particulier sont d'une ampleur qui doit donner matière à réflexion. La violence sexuelle constitue un obstacle majeur à l'épanouissement social et surtout scolaire de la jeune écolière, sans compter de multiples conséquences sur son équilibre psychopédagogique. Le phénomène de viol existe au Burundi mais il s'accompagne, le plus souvent par le silence. C'est ce que déclarent les Associations Burundaises dont l'APRODH, l'Association NTURENGAHO, la MSF/Belgique : Centre SERUKA, l'ASF, ...

Pour l'ASF, en plus des douleurs physiques et psychologiques, les victimes soufrent dans le silence. Ainsi donc,

> « *Au Burundi, les victimes de la violence sexuelle souffrent physiquement et psychologiquement, souvent en silence, (...). Les tabous entourant la sexualité au Burundi sont autant de facteurs des violences sexuelles qui expliquent leur recrudescence.* »[2]

Le phénomène de viol est une réalité, si nous nous référons à ce qui est souvent rapporté à travers les mass medias et les différentes Associations qui luttent pour les droits de l'homme ici au Burundi,

Au sujet du viol chez les écolières victimes, nous avons cherché à savoir comment ces dernières vivent leurs corps et leurs relations après le crime. Cela constitue l'objet de notre sujet de recherche intitulé : **Etude des problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol.**

Nous avons situé notre travail à deux niveaux de recherche qui se répartissent comme suit :

[1] Source : ASSOCIATION NTURENGAHO

[2] ASF/Belgique et Ministère de la Justice au Burundi, Contentieux des violences sexuelles, Bujumbura, Ministère de la Justice, Septembre, 2003, p.3.

- Le cadre théorique et méthodologique dans lequel il est question d'une part de l'élaboration d'un cadre de référence qui nous permet de clarifier les orientations de notre recherche, et d'autre part, de la description de la méthodologie suivie pour la réalisation des objectifs de la recherche.
- La présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats de recherche.

Nous terminerons ce travail par une conclusion générale sans oublier d'émettre quelques suggestions dans le but d'améliorer la compréhension et la prise en charge efficace des écolières victimes du viol, dans le milieu scolaire.

0.1. Motivation du choix du sujet

L'intérêt pour ce travail de recherche nous a été dicté par de multiples raisons dont les plus importants sont :

- Initié à la psychopédagogie, nous nous sommes intéressé à l'adaptation de la victime du viol aux enseignements en général et à la pédagogie en particulier après le drame.
- De plus, nous avons constaté un phénomène d'abandon scolaire chez les jeunes filles victimes du viol dans les écoles tant primaires que secondaires.

Nous avons voulu étudier les difficultés qui handicapent l'adaptation psychopédagogique des victimes du viol à l'école primaire, les analyser ensuite en vue d'y apporter une contribution.

Notre motivation est donc de connaître le vécu psychopédagogique de l'écolière victime d'un viol, de voir comment la victime juge la poursuite des programmes d'enseignement après cette situation dramatique. Plus précisément, nous allons voir comment la victime conçoit les difficultés que nous allons aborder dans cette étude et jusqu'à quel point elle en est consciente, les conséquences psychologiques et pédagogiques qui en découlent ainsi que l'intérêt qu'elle y porte.

Nous avons également été motivé par les cris d'alarme lancés par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui oeuvrent pour la protection des droits de la personne humaine.

0.2. Délimitation du sujet

L'essentiel de notre travail porte sur les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol. De plus, notre étude n'a pas l'intention de critiquer les réalisations de certaines organisations de prise en charge des victimes du viol et encore moins les autorités pédagogiques. Notre travail cherche à savoir si les victimes s'adaptent facilement au groupe-classe ou si elles rencontrent des problèmes tant psychologiques que pédagogiques dans le milieu scolaire.

Somme toute, il n'est pas possible d'aborder tous les aspects du sujet, raison pour laquelle la délimitation de ce dernier s'avère nécessaire. Les écolières victimes de la violence sexuelle sont affectées psychologiquement et pédagogiquement car la violence sexuelle les isole, les rend honteuses et coupables devant leurs enseignants et leurs camarades d'école. Le viol est l'une des formes les plus extrêmes de la violence sexuelle et la grande majorité des victimes est constituée par les femmes et les filles.

Le viol est alors le fait de l'homme et la femme est souvent la victime même si elle peut être complice. Cependant, des cas de viol d'hommes peuvent exister.

Dans notre sujet, nous nous sommes proposés d'étudier les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol. Ces écolières victimes du viol sont celles reconnues par la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba et poursuivant les programmes d'études dans les différentes Ecoles Primaires de la commune Mabanda. Les informations recueillies sont celles relatives aux relations entretenues par ces victimes avec leur entourage social et scolaire, à leurs sentiments envers leurs enseignants et leurs camarades de classe suite au viol subi. Ces informations se limitent aux conséquences psychologiques et relationnelles chez l'écolière victime du viol. Les différentes informations nécessaires ont été recueillies auprès des victimes et/ou auprès de leurs enseignants respectifs.

I^{ère} PARTIE:CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1.0. Introduction

Dans toute recherche, il est important de clarifier le concept car beaucoup de termes sont sujets à des confusions d'un texte à l'autre.

Ainsi, à ce niveau de la terminologie, MAISONNEUVE soutient qu'

> *« il n'est pas facile de dénoncer l'incertitude et la disparité conceptuelle non seulement entre les chercheurs mais parfois chez un même chercheur. »*[1]

On constate, en effet, que différents auteurs utilisant le même terme lui font correspondre implicitement, ou bien les contenus assez vagues ou bien des classes de faits variables.

1.1. Elucidation des mots-clés

1.1.1. Le concept d'adaptation

Le terme « adaptation » implique une capacité de changement d'un organisme pour se maintenir. Pour LAFON, l'adaptation désigne

> *« à la fois une plasticité, c'est-à-dire la capacité de changement pour vivre, évoluer et se défendre en fonction de la dynamique des influences intérieures et une fixité pour se maintenir grâce à des mécanismes d'équilibration en dépit des conditions extérieures. »*[2]

Ici, l'auteur évoque dans cette définition quelque peu incomplète, deux qualités a savoir : la plasticité et la fixité qui entrent en jeu dans le processus d'adaptation. N. SILLAMY en citant J. PIAGET dit qu'il y a adaptation :

> *« Lorsque l'organisme se transforme en fonction du milieu et que cette variation a pour effet un équilibre des échanges entre l'environnement et lui, favorable a sa conservation. C'est grâce à sa plasticité et sa fixité que l'être vivant peut rester en accord avec son environnement et tourner les lois qui lui sont contraires. »*[3]

Nous remarquons à travers cette définition de SILLAMY que l'organisme agit sur le milieu et le change comme le milieu agit sur l'être vivant et l'oblige à s'adapter.

[1] MAISONNEUVE, J., Introduction à la psychosociologie, Paris, P.U.F., 1973, p.26.
[2] LAFON, R., Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant, Paris, P.U.F, 1979, p.27.
[3] PIAGET, J. cité par SILLAMY, N., Dictionnaire de psychologie, Paris, Bordas, 1979, p.21.

Dans le même ordre d'idées ; R. LAFON ajoute que l'adaptation

« *Est une action (...) qui consiste à devenir apte à, capable de, ou comptable de avec, en accord* »[1]

Il s'agit en fait pour l'organisme d'être à la hauteur des exigences qu'imposent les structurations du milieu. Comme notre recherche cadre avec les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol, nous allons prendre comme définition opérationnelle celle proposée par A. POROT qui dit que l'adaptation est :

« *Un ensemble de réactions par lesquelles un individu modifie sa structure ou comportement pour répondre harmonieusement aux conditions d'un milieu déterminé ou d'une expérience nouvelle* »[2]

De manière générale, pour se conformer aux nouvelles exigences du milieu ou à une nouvelle situation, la victime doit changer de comportement afin de pouvoir mieux s'adapter. Enfin, cette définition d'A. POROT cadre bien avec notre travail de recherche dans la mesure où les victimes devraient d'une part, adapter harmonieusement les relations avec le groupe-classe et son enseignant d'autre part tant en classe qu'en dehors de cette dernière.

1.1.2. Le concept de la violence sexuelle

Nous savons que la violence implique l'usage de la force physique ou psychologique (menaces, abus d'autorité). Pour l'OMS, la violence sexuelle est :

« *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou acte visant à un trafic ou autrement dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition commise par une personne indépendamment de sa relation avec la victime dans tout contexte, y compris mais sans s'y limiter, le foyer et le travail.* »[3]

La coercition vise le recours à la force à divers degrés. En dehors de la force physique, l'agresseur peut recourir à l'intimidation psychologique, au chantage ou à d'autres menaces comme par exemple des blessures corporelles. Tout cela se fait dans le but d'avoir des relations sexuelles forcées.

[1] LAFON, R., op.cit., p.26.

[2] POROT, R., Manuel alphabétique de psychiatrie clinique thérapeutique, Paris (Vendôme), PUF, 1975, p.12.

[3] OMS, Analyse diagnostique de la situation de la violence des femmes sinistrées au Burundi, Bujumbura, 1998, p.6.

Juridiquement parlant, la violence sexuelle est une violation fragrante des droits fondamentaux de l'homme. Ainsi :

« La violence sexuelle englobe toute forme d'activité sexuelle commise sans consentement d'une personne. Par exemple :

-Embrasser, caresser ou toucher une personne sans son consentement ou avoir des rapports sexuels ou un contact sexuel sans son consentement.

-Forcer une personne à avoir des rapports ou à commettre un autre type d'acte sexuel. »[1]

A partir de cette définition, nous remarquons que la violence sexuelle embrasse bon nombre d'activités relatives au vécu sexuel d'un individu. C'est ce qu'on retrouve dans un écrit de l'OMS pour qui la violence sexuelle a lieu depuis le harcèlement jusqu'aux rapports sexuels imposés :

« La violence sexuelle comprend toute une série d'actes sexuels, notamment les rapports sexuels imposés dans le mariage ou une relation de couple, le viol par un inconnu. Les viols systématiques lors d'un conflit armé, le harcèlement sexuel y compris le fait d'exiger les faveurs sexuels en échange d'emploi ou d'une note scolaire,les sévices sexuelles contre les enfants ,la prostitution forcé ,le mariage d'enfants ainsi que les actes violant l'intégrité des femmes ou filles ,y compris les mutilations sexuelles féminines »[2]

Cependant, toute utilisation du corps de la jeune écolière soit par son enseignant ou par toute autre personne, est une violence sexuelle dans la mesure où le violeur a passé à l'acte sexuel.

Tout compte fait, sera considérée comme violence sexuelle, dans notre travail, toute utilisation du corps de l'enfant ou de l'adolescent ayant pour but la satisfaction du désir sexuel du contrevenant. Nous utiliserons donc le terme de « Viol » comme forme de « Violence sexuelle.»

1.1.3. Le concept de viol

Le viol est une forme de violence sexuelle. Il consiste généralement en un rapport sexuel sans le consentement de la victime. L'objectif du violeur étant de dominer la personne

[1] http://www. erudit. org. /revue/du/2005/VA/n2/012603 ar. Html, le 26/1/2007.

[2] OMS, Manuel de formation des formateurs en techniques de counselling, Bujumbura, OMS, 1996, p.18.

(femme, homme ou enfant), la soumettre à son contrôle sous l'effet de l'excitation sexuelle. Si l'on tient compte des définitions avancées par certains auteurs, le viol se définit de différentes manières.

Généralement, le viol renvoi à l'accouplement sans le consentement avec une personne. Juridiquement, le viol est un crime. On peut violer un domicile, un pacte ou une femme. Or, dans notre société, quand on parle du mot « viol », on sous-entend le plus souvent le viol d'une femme. Pour ARON, A. et al. , le mot « viol » est défini comme :

> *« (...) un crime sexuel commis par un homme qui oblige une femme à s'adonner à lui. »*[1]

C'est donc un acte par lequel une personne non consentante est contrainte à des relations sexuelles. Et pour parler du viol dans le domaine de la justice, il faut que l'acte ait eut lieu, c'est-à-dire l'existence des rapports sexuels, sinon on parlera d'une tentative de viol. En fait, il y a la violence car le viol n'est constitué qu'en l'absence d'un consentement de la victime. Le code pénal, en ses articles 331-332-333 va plus loin en indiquant que le rapport sexuel consommé dans la violence hors du mariage avec un partenaire non consentant est un crime.

En psychologie clinique, le viol se distingue sensiblement des attentats à la pudeur après son déroulement ainsi que la personnalité des auteurs et des victimes.
Selon le H.C.R donc, le viol est :

> *« Le fait d'avoir des relations sexuelles avec une personne contre son gré. »*[2]

Le dictionnaire petit Robert abonde dans le même sens en y ajoutant le terme de « pénétration » :

> *« Le viol est l'acte de violence par lequel un homme impose des relations sexuelles avec pénétration à une personne contre sa volonté. »*[3]

Classiquement, il s'agit d'une criminalité de type morale mettant en jeu le comportement d'adulte frustré ou alcoolique. Pour l'OMS :

[1] ARON, A. et al. Encyclopaedia Universalis v20, France, SA, 1980, p.286.
[2] HCR, Violence sexuelle à l'encontre des réfugiées, Genève, HCR, 1995, p.1.
[3] ROBERT, P., Dictionnaire Petit Robert, Paris, 1981, p. 107.

« Le viol est défini comme étant un acte de pénétration de la vulve ou de l'anus imposée notamment par la force physique en utilisant un pénis ou d'autres parties du corps ou un objet. »[1]

Cette définition de l'OMS se rapproche de celle retrouvée dans l'Encyclopaedia Universalis. Par ces deux définitions, nous remarquons que le viol est un acte qui associe la violence et le sexe. Actuellement, on considère le viol comme tout acte de pénétration sur un sujet non consentant obtenu par la force physique menaçante ou la surprise.

Signalons toutefois que le viol n'est pas toujours commis par une seule personne, puisqu'il existe des viols dits collectifs sur une même personne. Il y a donc lieu de nous résumer en disant que le viol est un rapport sexuel commis lorsque la résistance de la victime est vaincue par la force, la crainte ou par d'autres contraintes imposées par le violeur ou par le groupe de violeurs.

1.1.4. Le concept de victime

Selon l'OMS:

« La victime (...) est la personne violentée qui présente des signes physiques et/ou psychologiques de l'agression dont elle a été l'objet. »[2]

La victime est alors cette personne qui subit la violence qui peut être verbale, physique, psychologique ou sexuelle. C'est cette personne fragilisée.

Dans le même ordre d'idées, R.DORON et F.PAROT définissent la victime comme étant :

« Toute personne qui souffre d'un préjudice matériel, physique ou moral du fait d'agissements extérieurs préjudiciables. »[3]

De nombreux facteurs peuvent contribuer à rendre une personne victime de violence sexuelle. Nous citerons entre autres :

- Les facteurs biologiques : l'âge et le sexe,
- Les facteurs sociaux : la situation socio-économique et la guerre,
- Les facteurs psychologiques : la débilité mentale,
- L'alcoolisme, ...

[1] OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 2002, p.165.
[2] OMS, op.cit., p.6.
[3] DORON, R. et PAROT, F., Dictionnaire de Psychologie, Paris, P.U.F., 1979, p.711.

Une victime peut être passive ou active. Une victime est active dans le cas où elle contribue au déclenchement de l'infraction qui est le viol en provoquant l'auteur. Dans ce cas, elle crée une situation criminogène. A ce sujet, HERODOTE dit que :

> *« La sagesse est de n'accorder aucune importance aux femmes enlevées : car il est bien clair qu'elles n'auraient pas été enlevées si elles n'avaient pas voulu l'être. »*[1]

Souvent, ce n'est pas par hasard que telle ou telle fille est victime d'un viol. Certaines filles incitent au viol par leur attitude ou leur tenue. L'incitation au viol peut être le fait tant des filles pleinement conscientes que de très jeunes enfants encore inconscients du sexe.

Une victime passive est celle qui par son apathie ou indifférence crée une situation pré-criminelle. Le criminel est là et veut passer à l'acte mais la victime ne réagit pas. Il y a par exemple des personnes qui se font violer alors qu'elles auraient pu prendre la fuite ou résister. Il existe également des victimes latentes. A ce niveau, BIGIRIMANA s'exprime en disant ceci :

> *« La notion de victime latente recouvre les sujets qui révèlent une disposition à jouer le rôle de victime. Certains auteurs parlent de victimes récidivistes ou de victimes nées. »*[2]

1.5. Conclusion

Nous avons essayé de comprendre le vécu psychopédagogique d'une écolière victime du viol à travers les situations scolaires et sociales qu'elle est amenée à vivre après le drame. Touchée dans son fort intérieur, cela produit chez elle des effets négatifs sur les plans physiques, psychiques et scolaires.

Ce premier chapitre nous a permis de montrer le sens où doivent être considérés certains termes clés qui intéressent notre travail.

[1] BIGIRIMANA, G. en citant HERODOTE in Eléments de criminologie et Expertise mentale, Cours inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 2ème Licence, PCS, A/A : 2001-2002.

[2] BIGIRIMANA, G., op. cit.

CHAPITRE II : CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE VIOL[1]

Le phénomène du viol existe au Burundi comme partout ailleurs dans d'autres sociétés. Les victimes sont souvent des femmes et/ou des filles, des hommes et même des enfants. Le viol ou la violence sexuelle comprend une multitude d'actes allant du phénomène du harcèlement sexuel au viol et aux mariages forcés. Dans le même ordre d'idées, les Nations Unies, lors de leur Assemblée Générale en 1993 ont adopté la première « Déclaration sur l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes.»

> Cette déclaration a défini la violence à l'égard de la femme comme suit :
> *« Tous actes de violence contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »*[2]

Quant à la violence sexuelle, l'article 2 de la même déclaration indique qu'elle peut se manifester comme:[3]

- Une violence physique, sexuelle et psychologique au sein d'une famille ;
- Une violence physique, sexuelle et psychologique au sein d'une collectivité ;
- Une violence physique, sexuelle et psychologique au sein d'une société.

A partir de ce qui précède, nous remarquons que la violence sexuelle se manifeste dans tous les sphères de la vie d'une personne, c'est-à-dire que de la famille à la société toute entière, en passant par une simple collectivité, des cas de violences sexuelles sont enregistrés.

Comme notre travail cherche à étudier les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes de la violence sexuelle, nous nous contentons de quelques unes des formes de violences sexuelles qui s'exercent au sein d'une institution scolaire. Nous pouvons citer à titre exemplatif le harcèlement sexuel, l'intimidation au travail, dans l'enseignement, le proxénétisme et la prostitution forcée.

[1] HEISE et al: A global overview of gender-based violence, IJGO 78 suppl. 1 (2002) s5-s14.
[2] ONU, Déclaration des Nations Unis sur l'Elimination de toutes formes de violences à l'égard de la femme, 1994, article 1.
[3] ONU, op. cit., article 2.

2.1. Hypothèse sur l'origine du viol au Burundi

Le phénomène du viol est un fléau social qui est ancien, contrairement à ce que certains pensent. Au Burundi, le phénomène existait même pendant longtemps mais il est connu davantage aujourd'hui grâce aux medias et surtout aux organisations de défense de droit de l'homme qui ne cessent de rapporter et de condamner énergiquement ces actes. Dans ce même contexte, ALBERNHE nous fait savoir que :

> *« La reconnaissance du viol s'est faite au prix d'une lente évolution dont on trouve les premières traces dans la civilisation babylonienne ou dans les archives militaires. C'est surtout la pression efficace du « mouvement féministe » qui a fait violer le silence. »*[1]

Habituellement, les données sur le viol viennent de la police, du milieu clinique, d'ONG mais aussi d'enquêtes et d'études. Pourtant on peut considérer que ces sources ne nous permettent de voir que la partie émergée du phénomène du viol.

Les résultats de l'enquête menée par la ligue ITEKA indiquent que l'ampleur du viol est inquiétante. Ainsi, selon BUTOYI et son équipe,

> *« Le nombre de cas de viol identifiés au cours de l'année 2004 est de 1664 contre 893 en 2003. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants. Lors de l'enquête, la majorité des personnes interrogées déclarent qu'il existe des cas de viol dans leur milieu. De surcroît, elles affirment que les cas se sont multipliés suite à la guerre. Les catégories les plus vulnérables sont les enfants (surtout les petites filles) et les veuves et les femmes qui vivent seules. L'âge moyen des enfants victimes du viol est de 12ans. »*[2]

Nous comprenons par là que le phénomène du viol est une réalité au Burundi. Bien que les données en ce domaine soient insuffisantes et parcellaires, celles-ci renseignent sur la nature et l'ampleur du phénomène.

[1] ALBERNHE, T., Criminologie et Psychiatrie, Paris, Marketing, SA, 1997, p.248.
[2] BUTOYI, J. et al., Rapport sur les violences sexuelles dans les sites des déplacés et leurs alentours, Bujumbura, Ligue ITEKA des droits de l'homme 2004, p.25.

2.2. Types de viols

Le viol comprend toute une gamme d'actes allant du phénomène du harcèlement sexuel à la violence sexuelle aux mariages forcés ou précoces.
Plusieurs types de viol existent. Il s'agit le plus souvent du viol des mineurs, de l'inceste, du harcèlement sexuel, de la prostitution des enfants pour le bénéfice des parents,...
Parmi ces types de viol, nous nous sommes intéressé au harcèlement sexuel à l'intimidation au travail, au proxénétisme et à l'inceste.

2.2.1. Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel comme type de violence sexuelle se définit par tout comportement à connotation sexuelle ou tout autre comportement fondé sur le sexe qui affecte la dignité des femmes ou des filles au travail y compris le comportement d'un supérieur hiérarchique ou un collègue.
Selon un rapport sur les violences sexuelles dans les sites des déplacés et leurs alentours :

> *« Les catégories d'auteurs les plus cités dans le harcèlement sexuel sont les militaires (30%), les autorités administratives (19%), enseignants ((18.2%). Les employés sont également signalés comme auteurs du harcèlement sexuel par (3.4%) ; parents et tuteurs (2.4%) des cas. »*[1]

En effet, tout comportement à connotation sexuelle comprenant l'utilisation d'une position conférant une autorité, est concerné quel que soit le lieu y compris les situations telles que les relations de voisinage, les relations entre enseignés et enseignants, ...

2.2.2. Intimidation au travail

L'intimidation au travail constitue une sorte d'invitation des femmes à se donner aux collègues ou aux patrons en échange de la poursuite de leur travail ou de l'obtention des avantages de service, comme la promotion, l'acquisition des primes ou surtout chez nous, l'envoie de ces personnes dans des missions à l'extérieur du pays.

[1] BUTOYI, J., et al. op. cit., p.24.

Chacun de nous se souviendra de tout ce qui est raconté au sujet de « la secrétaire particulière, du phénomène de « se délibérer » de la part des élèves filles dans certains établissements scolaires. »,...

2.2.3. Le proxénétisme

Le proxénétisme se concrétise par la recherche de jeunes filles à livrer aux adultes qui veulent en faire des concubines. Les proxénètes tirent profit du concubinage des autres. Ils servent donc de passeurs de jeunes filles aux gens qui veulent avoir des relations sexuelles avec elles. En effet,

> *« Certaines mères livrent leurs filles à la prostitution directement soit à cause de la pauvreté, soit par avidité des objets qu'elles convoitent pour boucler leurs budgets. Il est fréquent à Bujumbura de trouver des mères qui partagent avec leurs filles les cadeaux que ces dernières reçoivent sans demander comment elles les ont acquis ou bien des mères qui acceptent certaines offres, surtout de la bière pour qu'on sorte avec leurs filles. »*[1]

Il s'agit ici d'une prostitution forcée. Cette forme de prostitution touche aussi les garçons.

2.2.4. La violence sexuelle et la maladie mentale

Certaines croyances affirment que les violences sexuelles sont causées par des « malades mentaux ». Cela a été contredit par des études qui ont été menées au CANADA où seuls 3% des agresseurs souffraient d'une maladie mentale. En outre, les violeurs ne sont pas toujours des psychopathes ou des sociopathes. Ils sont souvent des personnes bien connues par la victime, partageant sa vie et pouvant exprimer activement et régulièrement leur sexualité. Dans la plupart des cas, les agresseurs semblent être normaux et mènent une vie normale comme les autres.

Les propos de HESNARD sont les plus parlants à ce sujet :

[1] KAYINAMURA, T., Quelques aspects de la prostitution dans la ville de Bujumbura, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 1985, p.51.

« La plupart des violeurs ne se différencient pas des hommes ordinaires par leur caractère, leur conduite journalière, leurs habitudes conscientes, leur réserve et même leur attitude apparente à l'égard de la sexualité alors que les délits qu'ils commettent comportent l'étrangeté ou le cynisme que le sens commun pourrait juger vraiment pathologique. »[1]

En effet, les auteurs du viol ne se distinguent pas des autres personnes de leur entourage. On doit donc reconnaître que la plupart des violeurs sont normaux bien qu'au moment du délit, les conditions psychiques de contrôle de soi aient été plus ou moins déréglées.

2.2.5. La violence sexuelle et l'inceste

On utilise le terme d'inceste pour parler de contacts sexuels avec toute personne qui, naturellement et normalement ne saurait être considéré comme un partenaire sexuel adéquat, normal à cause des liens de sang ou liens sociaux qui unissent les deux personnes.

Ainsi, au sens strict du terme, il s'agit de :

« Relations sexuelles entre parents consanguins dont le degré de parenté les empêche de se marier. »[2]

L'exemple suivant fait remarquer que ce phénomène se pratique dans la société burundaise comme l'explique le professeur SUGURU, S.

«Dans certaines circonstances comme en cas d'absence du mari, le beau-père peut désirer sa belle-fille et même parvenir à l'inviter à réaliser des rapports sexuels avec elle. Cette pratique s'appelle « gutera intobo » : les rapports incestueux entre beau-père et sa belle- fille. »[3]

Il faut noter ici que le refus de ces rapports par la belle-fille peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'avenir du jeune couple comme le refus des avantages fonciers,

[1] HESNARD A., Psychologie du crime, Paris, Payot, 1968, p.80.

[2] BERGER, A., La sexualité aujourd'hui, Bruxelles, CRIDIS, 1992, p.136.

[3] SUGURU, S., Session de formation des acteurs judiciaires sur la pratique professionnelle en matière criminelle et prise en charge juridique des victimes de traitements inhumains (agression sexuelle et torture), par le Ministère de la Justice, la direction de l'organisation et Avocats Sans Frontières, Bujumbura, du 11 au 22 Juillet 2005. Hôtel SAFARI-GATE.

le retrait des cadeaux reçus du beau-père, le mauvais traitement de la jeune femme,...Finalement, cette dernière est obligée d'accepter la proposition malgré elle.

2.3. Répression du viol au Burundi

Malgré l'ampleur inquiétante du phénomène du viol, il existe des lois à l'échelle nationale et internationale qui répriment les auteurs et protègent les victimes. Ainsi, la loi no 1/004 du 8 mai 2003 portant répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité intègre dans le droit national, conformément au statut de Rome de la cour pénale internationale, le viol comme l'un des actes constitutifs du crime contre l'humanité :

> *« Lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématiquement lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque. »*[1]

En prenant l'exemple de l'art.385 du Code Pénal Burundais qui stipule que :

> *« Est punit d'une servitude pénale de cinq à vingt ans, celui qui aura commis un viol, soit à l'aide des violences ou menaces graves, soit par ruse, soit en abusant d'une personne qui, par l'effet d'une maladie, par l'altération de ses facultés ou par toute autre cause accidentelle, aurait perdu le sens ou en aurait été privée par quelques artifices. Est réputé viol à l'aide de violences, le fait du rapprochement charnel des sexes commis sur les personnes mineures (âgées de moins de 18 ans). »*[2]

Cependant, il n'y a pas de définition matérielle de ce qui constitue un viol. L'application des textes de lois s'avère donc difficile et les tribunaux doivent interpréter les textes de lois, ce qui peut créer des écarts importants dans l'application d'une peine pour ces tribunaux. L'interprétation par les juges de la qualification du viol influe donc sur la peine infligée.

Enfin, nous constatons que le viol est un phénomène social qui met en danger l'intégrité physique et psychologique de la société en général et de la victime en particulier.

[1] Assemblée des Etats parties au statut de Rome de la CPI, Les éléments des crimes qui aident la cour à interpréter et à appliquer certains articles du statut, Rome, 1998, p.15.

[2] Ministère de la justice, Code Pénal Burundais, Bujumbura, 1981, p.390.

L'état devrait donc fournir beaucoup plus d'effort en collaboration avec les autres intervenants pour éradiquer ce crime du viol.

2.4. Causes et facteurs favorisant le viol

Le viol a longtemps existé et existe même aujourd'hui et représente un phénomène grave de santé publique. Cette existence du viol est justifiée par le fait que tout phénomène social est la conséquence d'une situation sociale donnée. De ce fait, le viol dépend de nombreux facteurs. De ces facteurs pouvant être à la base du viol, nous pouvons évoquer ceux qui sont liés à la situation économique, à la culture et à la psychologie au sein d'une société donnée. Nous en avons décelé quelques uns qui intéressent notre travail de recherche et qui sont relatifs à la vie sociale en général, à la vie scolaire en particulier.

L'idée qui pourrait subvenir serait que, peut être, il y aurait d'autres facteurs qui sont particuliers à la société burundaise et qui dépendent fortement de la victime. Dans ce contexte, la ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA nous donne d'autres facteurs favorisant la violence sexuelle comme :

> *« (...) la détérioration des mœurs, la pauvreté, le manque d'occupation, les positions militaires, les comportements séducteurs, l'habillement provoquant, l'absence d'encadrement, les normes de comportement qui ne sont plus respectées, le divorce et le célibat géographique, ... »*[1]

Nous constatons que la plupart de ces facteurs ne sont que des prétextes comme le comportement provoquant, les comportements séducteurs, les périodes de crise développementale, l'âge, le manque d'occupation, ...sinon les petits enfants ne seraient pas violés.

2.4.1. Les causes socio-économiques

L'influence des facteurs socio-économiques dans un phénomène comme celui du viol est remarquable d'autant plus que la pauvreté peut pousser les individus à poser des comportements anormaux. Le plus souvent, la pauvreté apparaît comme source des maux qui tourmentent la vie des hommes dans une société donnée. Des hommes qui ne trouvent pas quoi payer pour satisfaire leurs besoins, y compris les besoins sexuels, peuvent faire recours

[1] http://www.ligueiteka.biburundi/viol, 2007.

au viol. Les femmes, les filles (écolières) pauvres peuvent également être exposées au viol comme l'explique ZWANG :

> *« La pauvreté est liée à la fois à la violence sexuelle elle-même et au risque d'un être victime. »*[1]

S'agissant de la pauvreté comme facteur du viol, l'on constate que les personnes issues des familles économiquement aisées sont moins touchées par ce fléau que celles issues des familles économiquement défavorisées. La pauvreté constitue donc un facteur pouvant favoriser l'échec et le viol au niveau de la vie scolaire.

2.4.2. Les causes socio politiques

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le phénomène de viol ne constitue en rien une fatalité. Ce phénomène peut être accentué par des crises politico sociales. Dans une société cependant, pendant les périodes de conflits politiques, presque toutes les bonnes initiatives sont perturbées et des guerres s'en suivent et détruisent les tissus économiques et culturels. Ces perturbations n'épargnent pas le vécu scolaire des écoliers. Parmi les conséquences de la guerre nous pouvons citer la promiscuité, le désordre, la perte de la culture, l'impunité, la perte des valeurs morales, ...Des mauvais comportements peuvent donc être observés chez certains hommes, chez certains enfants, ...Des jeunes s'adonnent à des vagabondages sexuels, des hommes courtisent les mineurs ou les violent.

Des femmes et des jeunes filles (écolières) peuvent être victimes d'agressions sexuelles commises par des personnes qui sont en mesure de tirer profit de leur situation spécialement vulnérable. C'est ce que nous décrivons dans ces lignes qui suivent :

> *« Dans diverses situations d'asile, les fonctionnaires chargés de déterminer le statut des réfugiés peuvent extorquer des faveurs sexuelles en échange d'une réponse favorable. On peut demander à des femmes et à des jeunes filles réfugiées d'accorder leur faveur en échange d'une assistance par exemple pendant la distribution des vivres. »*[2]

[1] ZWANG, G., Pathologie sexuelle. Les troubles de la fonction érotique du comportement sexuel de l'adulte, Paris, Ed. Mélaine, 1990, p.179.

[2] HCR, Lignes directrices pour la protection des femmes réfugiées, Genève, HCR, 1991, p.29.

Cela veut dire que pendant la crise politique, les femmes et les filles sont victimes du viol de la part de ceux qui sont normalement chargés de les protéger.

Avec la guerre, la dégradation des conditions économiques cause celle des normes culturelles sur lesquelles l'idéologie politique devrait se fonder. En ce moment, les valeurs n'ont plus place. L'on sait par ailleurs que les guerres s'accompagnent toujours de viols comme le dit BROWN :

> *« Lorsque les hommes sont des hommes, luttant entre eux, conquérant de nouvelles terres, asservissant un nouveau peuple, s'avançant vers la victoire, sans doute, il y aura des viols. »*[1]

Cet auteur montre que pendant la guerre, les viols dont sont victimes les femmes et les filles deviennent en quelque sorte la norme. Avec la dégradation de la situation sociopolitique et les guerres, les auteurs du viol ne sont pas inquiétés. C'est pourquoi on assiste de plus en plus à des cas de viol commis sur des jeunes filles, y compris les écolières.

2.4.3. Les causes socio culturelles

L'influence des mass medias sur le viol n'est pas du tout à négliger du fait que le contenu pornographique peut faire en sorte que les individus imitent les situations auxquelles ils ont assisté en manifestant des comportements sexuels variables. A ce sujet, TORDJMAN nous éclaire en disant que :

> *« Le matériel pornographique a un effet d'excitation qui intensifie la motivation vers un comportement sexuel variable. Certains sont tentés d'imiter les situations érotiques qui les ont particulièrement émus. »*[2]

Cet effet d'excitation qui intensifie la motivation des hommes vers un comportement sexuel variable peut pousser ces derniers à commettre des actes de viol sur les femmes et les filles en général, les écolières en particulier.

Les adultes, les parents, les jeunes, les autorités, les éducateurs ont tendance à adopter de plus en plus un type de modèle comportemental nouveau et inadéquat.

[1] BROWN, M.S., Le viol, Paris, Stock, 1975, p.43.
[2] TORDJMAN, G., La violence, le sexe et l'amour, Paris, Ed. Robert Laffont, 1980, p.257.

« À défaut d'une normalisation utopique, les spécialistes et parfois les parents, prennent souvent pour modèles ce que les statistiques montrent des comportements adolescents (...) une telle situation n'a sans doute pas que des aspects négatifs. »[1]

Les adultes de leur part ont en fait du mal à continuer à être des modèles pour la jeunesse au nom de la modernité. Avec les changements socio culturels, la sexualité, après qu'elle ait été longtemps soumise à l'interdiction, tend de plus en plus à se libérer.

« (...) ne pas entretenir des relations sexuelles devenant une sorte d'anormalité. »[2]

La dégradation culturelle dans une société donnée touche également l'habillement. Il existe une façon de s'habiller qui va jusqu'à exposer les parties intimes du corps. Cette première peut être qualifiée non seulement de marginale mais également elle constitue une conduite qui peut pousser à la victimisation. En effet, la tenue de la femme ou de la fille peut avoir des incidences néfastes en incitant certains hommes au viol :

« Certaines tenues, généralement des filles, sont de nature à provoquer le désir sexuel chez certaines personnes et les incitent ainsi à recourir à des viols. Ici, on peut citer les minijupes et les pantalons collants. »[3]

2.4.4. Les causes psychosociales

Un individu qui s'intègre dans un groupe doit épouser les comportements des membres qui composent ce groupe ; qu'ils soient négatifs ou positifs. A cause des interactions permanentes, l'individu, même s'il était habituellement correct, il adoptera d'autres comportements variés qu'il n'oserait pas poser tout en étant seul. A ce niveau, AMANIMANA donne l'exemple des délinquants qui s'adonnent le plus souvent à des actes ignobles, y compris le viol. Elle souligne en effet que :

[1] MOUMOUNI, G. cité par GAHUNGU, M., Education sexuelle traditionnelle et prévention du SIDA. Compatibilité et incompatibilité, Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE, 2003, p.48.
[2] GLOWZEWSKI, B., Adolescence et sexualité, l'entre-deux, 1ère éd., Paris, P.U.F., 1995, p.25.
[3] NSHIMIRIMANA, M.L., Etude des difficultés psychosociologiques éprouvées par la femme mariée victime du viol, Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE, 2005, p.25.

« Il existe un lien entre un comportement sexuel agressif chez les jeunes gens et l'appartenance à un groupe (gang ou bande) et au fait d'avoir des pairs délinquants. »[1]

Le groupe auquel appartient un individu joue un rôle important sur la personnalité de celui-ci et sur son comportement. Souvent on va constater que certaines personnes agissent inconsciemment parce que poussées par leur groupe en vue de sauvegarder une certaine solidarité même quand celle-ci est négative.

Dans la majorité des cas, l'homme est toujours sujet de multiples influences. En effet, l'homme peut se faire des représentations et a des perceptions que telle fille est facilement abordable ou pas, à travers un simple regard. Il peut être attiré par la beauté et la tenue de la fille, ce qui le pousse vers la recherche des rapports sexuels négociés ou tout simplement le viol :

« L'attrait physique de la femme a une influence directe sur le degré de harcèlement auquel elle soumise, ainsi que son style de vêtement, de coiffure et de maquillage. L'homme en dehors de l'attirance qu'il sent pour la beauté féminine, ose plus facilement harceler sexuellement une femme si sa tenue donne à penser qu'elle est plus facilement abordable. L'apparence extérieure reflète souvent la façon d'être et de penser. »[2]

A partir de ce qui précède, nous remarquons que les hommes dans leur milieu et suivant les considérations socio culturelles se font une image d'une femme ou d'une fille bonne pour les rapports sexuels. Toutefois, la femme ou la fille à travers son aspect corporel et sa tenue, est considérée comme séductrice et peut être sujette au harcèlement sexuel, voire au viol.

2.5. L'impunité

Le terme impunité signifie :

« L'impossibilité de jure ou de facto d'amener ceux qui ont perpétré les violations des droits de l'homme pour rendre compte, selon les procédures soit pénale, civile, administrative ou disciplinaire, du moment où ils ne peuvent pas

[1] AMANIMANA, C., Les séquelles cliniques chez les enfants victimes de violences sexuelles, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E., 2004, p.28.

[2] Ministère de la Santé Publique, Manuel de formation pour la prise en charge des victimes des violences sexuelles, Bujumbura, 2003, p.51.

être arrêtés et conduis devant la justice pour être accusés et sanctionnés ou réparer les fautes commises vis-à-vis des victimes. »[1]

L'impunité est souvent citée comme cause du viol. On entend à travers les medias, surtout dans ces années de « post-conflit » qu'un auteur du viol est relâché après quelques jours de détention. Le fait de ne pas punir les auteurs du viol est dû à divers facteurs comme le manque de preuves tangibles, le manque de témoins, les pots de vin accordés aux juges par les criminels ainsi qu'aux éléments culturels qui banalisent l'acte du viol. Par exemple,

« La conception du statut de la femme dans certaines cultures ne lui confère pas suffisamment de pouvoir ou de droit dans le domaine sexuel. Certains hommes pensent souvent que la femme n'a pas le droit de refuser la proposition de faire des rapports sexuels. La femme est considérée comme un objet de plaisir sexuel et de reproduction. Pour ce genre d'hommes qui pensent ainsi, l'occasion fait le larron pour assouvir les tensions sexuelles. Cela pourrait expliquer par exemple le viol des personnes inconnues rencontrées soudainement comme c'est le cas pour les militaires et les rebelles. »[2]

Dans de tels cas, le viol est dû à une sorte de domination de l'homme sur la femme en matière de sexualité. Certains aspects culturels tolèrent même le viol au sein d'un foyer et inculquent la soumission de la femme à l'homme. C'est ce qu'on retrouve dans l'adage rundi « Niko zubakwa » qui pourrait signifier « C'est comme cela qu'on construit le foyer. » Une femme violée par son mari devrait se résigner. Ici, le crime du viol est banalisé tant par l'auteur que par la communauté. Cette banalisation favorise ainsi l'impunité du crime.

Quelquefois, la personne qui viole une parenté, un(e) ami(e) ou une connaissance ne se rend même pas compte de la gravité de cet acte. Les auteurs de ce viol peuvent même croire que la victime a passivement consenti. Les autres pensent que ce qui est grave, c'est seulement violer une fille qui est encore vierge, comme l'a souligné un des répondants au cours d'une enquête de la SWAA-BURUNDI à laquelle HARUSHIMANA se réfère :

« On nous accuse d'avoir violé une fille alors que c'était une femme. »[3]

[1] USHALI, K., Compte-rendu de la journée d'information et de réflexion sur les viols et la prise en charge des victimes, Bujumbura, UNICEF, Avril 2003, p.5.

[2] BUTOYI, J. et al., op. cit., p.34.

[3] HARUSHIMANA, C. et al., Etude sur les violences sexuelles basées sur le genre dans les régions en conflits de post-conflictuelle : Cas du Burundi, Bujumbura, SWAA-BURUNDI, 2006, p.37.

Au sein d'une communauté, cette banalisation se fait remarquer par la tendance à se taire, la faible volonté de sécuriser la victime et un règlement à l'amiable. Ainsi, la peur des représailles, la culpabilisation et la honte éprouvée par les victimes et leurs familles peut les amener à abandonner le procès. Reprenant l'enquête à laquelle se réfère HARUSHIMANA, quelques membres de l'entourage de la victime disaient ceci :

« Tu aurais pu abandonner la poursuite judiciaire puisqu'il ne t'a pas finie. »[1]

2.6. Conséquences générales du viol sur les victimes

De touts les attentats sexuels, le viol doit être le plus sévèrement réprimé par la loi et le plus profondément réprouvé par le public. A ce niveau, POROT rapporte en disant que :

« Le viol est généralement simple, se présentant comme la manifestation brutale d'une exigence masculine égoïste et matérielle excluant toute divagation symbolique et déniant à la femme le droit de libre disposition de sa personne. Il refuse la notion socialisée de l'échange affectif, renie en fait l'amour. »[2]

Les conséquences sur la santé physique, mentale et le bien-être social comptent parmi les conséquences les plus courants du viol sur la victime et sur la société dans laquelle elle est appelée à vivre.

Les victimes du viol éprouvent des conséquences néfastes à plusieurs niveaux notamment au niveau physique et médical, au niveau psychoaffectif et social sans oublier le niveau scolaire. Ces différentes conséquences peuvent être à l'origine des problèmes psychopédagogiques.

2.6.1. Au plan physique et médical

Etant donné que le viol est une imposition de rapports sexuels sans consentement de la victime, la femme ou la fille est obligée de le faire malgré elle, et il peut y avoir coïncidence avec la période de la conception. Dans ce cas, la femme ou la fille violée est obligée de porter un enfant dont elle ne connaît souvent pas le père et qu'elle ne chercherait pas. Pendant la consommation de l'acte sexuel, les circonstances dans lesquelles se passe l'acte ne permettent

[1] HARUSHIMANA, C. et al., Ibidem.
[2] POROT, A., op. cit., p.676.

cependant pas aux victimes et aux agresseurs de se protéger. Si donc l'un des deux est porteur de MST ou du VIH/SIDA, la contamination est probable. Selon l'OMS,

« L'infection du VIH ou d'autres MST sont des conséquences connues du viol. »[1]

Le violeur et la victime sont donc tous exposés à la contamination des MST. Les victimes peuvent avoir également des blessures corporelles qui nécessitent des soins médicaux. Le viol peut également entraîner chez la victime des perturbations physiologiques de l'appareil génital et du système de reproduction pouvant conduire même à la stérilité. Suite aux grossesses non désirées qui peuvent suivre les actes de viol, les victimes peuvent réagir par des avortements clandestins avec ses multiples conséquences dont la mort de la victime.

2.6.2. Au plan psychoaffectif et social

En plus des effets physiques, les violences sexuelles ont des retombées psychologiques et sociales très profondes sur les victimes, sur leurs enseignants et sur leurs camarades de classes. Au moment de l'adaptation scolaire, bien sûr après l'incident dramatique qu'est la violence sexuelle, les écolières qui en ont été victimes réagissent de diverses manières. Certaines cherchent à dialoguer avec les autres comme pour calmer la situation. D'autres se taisent ou fuient leurs camarades par honte. La victime éprouve également un sentiment de frustration due au fait qu'elle est victime d'un événement inattendu. Elle a l'impression que tout le monde connaît ce qui lui est arrivée.

L'entourage scolaire de la victime a aussi des réactions face à l'événement. Ces réactions vont de l'étonnement aux sentiments de sympathie et de soutien. Toutefois, l'entourage scolaire peut aussi afficher de l'indifférence parce que des fois, on dirait que c'est elle qui s'est rendue victime. D'après le professeur SUGURU, les conséquences du viol sont notamment :

> *« Les pleurs, la tristesse, la dépression et l'apathie ; l'évitement de certains lieux ; la perte de la sensibilité émotionnelle, l'agressivité et l'hypersensibilité ; la honte de paraître en public ; le fait de soupçonner tous les garçons ; le sentiment d'être déshonoré entraînant la perte de l'estime de soi ; les difficultés de concentration ; (...) »*[2]

[1] OMS, op. cit. , p.165.
[2] SUGURU, S., op. cit.

Ainsi, les victimes de violences sexuelles évitent de paraître en public comme si le viol subi était inscrit au visage. Elles ont l'impression que tout le monde sait ce qui leur est arrivé d'où elles ont la honte de reprendre le chemin du travail, de l'école ; de causer avec les camarades de classe, bref de continuer à entretenir les mêmes relations qu'avant.

2.6.3. Aspect relationnel

L'aspect relationnel doit mûrir entre les divers agents du système éducatif afin que l'action pédagogique réussisse. Par « aspect relationnel », nous entendons le climat affectif qui existe entre les différents acteurs du domaine pédagogique. Ce sont les relations qu'entretient l'élève avec son enseignant, avec ses camarades de classe (condisciples) et avec son environnement.

2.6.3.a. Relation entre élève et enseignant

S'inspirant de l'idée de DELAISSEMENT et ADJADJI selon laquelle :

«Le maître n'est pas celui qui parle et qui corrige, il est celui qui est regardé et qui s'offre au regard de ses élèves. »[1]

Nous pouvons dire que, dans une situation d'apprentissage, le maître doit connaître parfaitement ses élèves y compris la victime et vice-versa. Tout cela dans le but de créer un climat de confiance afin de rendre le travail scolaire épanouissant. Le problème qui se pose à la plupart des victimes du viol et/ou des violences sexuelles est de pouvoir s'adapter à leurs classes respectives et simultanément être capables de répondre de façon satisfaisante aux attentes du maître.

Nonobstant, l'image que se fait l'élève de son enseignant détermine dans une large mesure la réussite ou l'échec de l'action pédagogique. HAKIZIMANA E. évoque ceci:

« Selon que l'image de l'enseignant chez l'enseigné est favorable ou défavorable, elle aura une importance sur l'efficacité du travail scolaire. Selon

[1] DELAISSEMENT et ADJADJI, L., Tiers-temps et innovation pédagogique, Fernand Nathan, Editeur, Paris, 1972, p.66.

qu'elle est positive ou négative, elle peut créer un cadre coopératif ou non entre les deux acteurs de la scène didactique. »[1]

De cette définition, l'action pédagogique est inconcevable dans un climat malaisé où l'enseignant et l'élève et/ou la victime de la violence sexuelle vivent un moment de tension soutenue.

Ainsi, l'enseignant sévère bloque l'initiative des élèves. Un maître qui, en classe, adopte une attitude terrorisante, menaçante et qui, de plus, injurie ses élevés en général et la victime en particulier, paralyse son action pédagogique parce qu'il est source de frustration et d'inhibition chez la victime. Cette attitude terrorisante entraîne chez la victime l'adoption d'une autre attitude pour se protéger, soit celle de résignation. Dans ce cas, la victime n'a plus le courage de demander une explication, ce qui engendre chez elle des difficultés d'appréhension et d'adaptation.

Dans la transmission des enseignements, le maître doit connaître son élève. Il doit paraître comme un être rassurant, prêt à comprendre et à aider et non comme un agresseur.

2.6.3.b. Relation entre la victime et ses camarades de classe

La réussite de l'action pédagogique ne se limite pas à la relation affective entre enseignant- enseigné, elle va bien au-delà. En effet, en plus de ce qui précède, pour une meilleure réussite dans l'action pédagogique, tout élève sans oublier la victime du viol doit collaborer avec ses camarades de classe et ceux d'autres classes, ceci pour un enrichissement mutuel. Parlant de l'identité, FISCHER nous indique qu'elle :

« (...) exprime la résultante des interactions complexes entre l'individu, les autres et la société. Elle s'échafaude comme une construction représentative de soi dans son rapport à l'autrui et à la société. »[2]

Ses préférences, sa situation, ses défauts et ses qualités le caractérisent et lui confèrent une identité sociale dont la quantité des relations avec les autres, l'adaptation et l'épanouissement dépendent. C'est pourquoi, pour réussir dans son action pédagogique, tout

[1] HAKIZIMANA, E., L'image de l'enseignant européen chez les élevés de la ville de Bujumbura, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 1981, p.6.

[2] FISCHER, GN., « Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale. », Paris, Dunod, DUM, 1987, p. 171.

élève sans exception aucune, doit entretenir non seulement des relations affectives avec son enseignant mais également et surtout avec ses camarades de classe et cela à l'intérieur de la salle tout comme à l'extérieur de cette dernière.

Au cours de ce chapitre, nous avons vu l'hypothèse sur l'origine du viol au Burundi, les différentes formes du viol et comment ce dernier se présente par rapport à la loi. Nous avons réalisé que les facteurs qui font que la victime du viol ne porte pas plainte, peuvent être ceux qui empêcheraient même l'écolière victime du viol à ne pas dénoncer l'auteur. La pauvreté et l'ignorance, la tradition, l'éducation sexuelle et la situation sécuritaire ont aussi des influences sur l'écolière et peuvent la pousser à ne pas oser dire ce qui lui est arrivé.

CHAPITTRE III. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

3.1. Problématique et objectifs de la recherche

3.1.1. La problématique

Le phénomène de viol existe depuis longtemps mais, l'ampleur de ce crime augmente du jour au lendemain jusqu'à atteindre les jeunes filles de l'école primaire. D'après la MSF/Belgique,

> *« (...) 661 femmes et filles ont été violées au cours de l'année 2007, depuis le mois de Janvier à Octobre c'est-à-dire en moyenne 66 cas de viols par mois. Au mois de Janvier 2007, il y a eu 118 victimes de viol dont 67 mineures. Au mois de Mars, 106 victimes dont 67 mineures également. En Avril, c'était 113 victimes dont 63 mineures. En Mai 117 victimes dont 78 mineures et en juin, on avait enregistre 85 victimes de viol .Ce qui fait un total de574 victimes de viol dont 333 mineures (soit 58%) depuis le mois de Janvier à juin. »*[1]

En 2003, cette même ONG avait enregistré 983 cas de viol, en 2004, 1675 cas, en 2005, 1791 cas et en 2006, 1930 cas. Ces données indiquent que les victimes sont le plus souvent des enfants et des adolescents. Dans la même logique, l'association NTURENGAHO, en 2006, parmi les 266 cas enregistrés, 259 soit 97.3% portent sur les jeunes d'un âge inférieur à 24 ans y compris les enfants de moins de 10 ans. Les associations des droits de l'homme, les medias ainsi que les confessions religieuses s'élèvent contre les violences en général et les violences sexuelles en particulier. Or, il n'est pas juste d'aborder la question avec une approche aussi accusatrice ou une attitude culpabilisante. Une action résolue et nécessaire serait d'aider la victime du viol et/ou de la violence sexuelle à surmonter le choc et de réfléchir sur les voies et moyens de combattre et d'éradiquer le phénomène de viol. Les propos de J.NDAYISABA et N.DE GRANDMONT sont plus parlants :

> *« Tout enfant traumatisé quels que soient les motifs, la durée ou les circonstances du drame vécu, en reste meurtri au plus profond de sa personne.*

[1] MSF/Belgique, Rapport préliminaire des activités réalisées, Bujumbura, Nov.2007, p.8.

Il en conservera les traces indélébiles jusqu'à la fin de ses jours, à moins qu'un environnement sain et compréhensif ne lui fasse oublier progressivement son drame. »[1]

A ce moment, ce qui arrive à la jeune fille est intolérable et insupportable car l'événement vient briser sa vie psychique et partant ses perspectives d'ordre professionnelles. Pour BRILLON, P. :

« Le viol constitue un événement qui entraîne un niveau de symptômes Post-traumatique élevé. »[2]

Et HAESEVOETS, Y –HL d'ajouter que:

« La violence sexuelle endommage l'enfant qui en est victime tant au niveau de son corps physique qu'au niveau de son corps psychique. »[3]

Partant de l'idée de HAESEVOETS, la violence sexuelle crée chez les victimes des traumatismes profonds souvent irréparables. Suite à ces traumatismes, les victimes éprouvent des difficultés énormes qui risquent de paralyser ses activités scolaires

Comme nous l'avons déjà évoqué, les problèmes psychopédagogiques peuvent avoir des origines multiples. De ces origines, l'aspect relationnel renvoie au climat affectif entre les différents acteurs du domaine pédagogique. C'est donc des relations qu'entretiennent les élèves avec le maître de classe, les écoliers entre eux,... il s'agit d'un échange d'informations résultant d'une compréhension mutuelle entre les enseignants et les enseignés dans une situation d'apprentissage. C'est un échange qui se caractérise par un double « feed-back » permettant la régulation des informations selon les circonstances et selon les effets qu'on souhaite avoir.

Ainsi, la victime du viol a des difficultés à pouvoir nouer ces diverses relations et cela se répercute sur l'action pédagogique toute entière. Cet aspect est d'une importance capitale au niveau de l'influence de l'action pédagogique et touche aussi bien les enseignés que les

[1] NDAYISABA, J. et DE GRANDMONT, N., Les enfants différents, Montréal, Les éditions Logiques, 1999, p.377.

[2] BRILLON, P., Cité par le Ministère de la Santé publique, p.100.

[3] HAESEVOETS, Y-H.L., L'enfant victime d'inceste, de la séduction à la violence sexuelle, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1977, p.89.

enseignants. Au moment où survient le viol et suivant la manière dont il est ressenti par la victime elle-même et par la société toute entière,les difficultés de tous ordres peuvent s'en suivre à savoir les problèmes de la vie quotidienne et des problèmes d'ordre relationnel : à l' école comme ailleurs.

Pour mener à terme cette étude, nous nous sommes posé un certain nombre de questions auxquelles nous avons tenté de répondre à travers les objectifs que nous nous sommes fixés. Ces questions sont entre autres :

- Quelles sont les difficultés rencontrées par la victime de la violence sexuelle dans son adaptation dans le milieu scolaire ?
- Comment le maître et les camarades de classe de la victime de la violence sexuelle réagissent-ils une fois le crime commis?
- Quelles sont les différentes sensations que la victime éprouve quand elle se trouve parmi les autres camarades de classe ?

3.1.2. Les objectifs de la recherche

3.1.2.a. Objectif général

Il s'agit d'étudier les problèmes psychopédagogiques occasionnés par le viol et/ou la violence sexuelle chez les écolières.

3.1.2.b. Objectifs spécifiques

Pour que l'objectif général soit atteint, nous l'avons scindé en autant d'objectifs spécifiques dont:

- Découvrir les difficultés d'ordre psychologique chez l'écolière victime du viol,
- Analyser la problématique relationnelle et communicative de la victime, dans le milieu scolaire,

3.2. Terrain et univers d'enquête

3.2.1. Terrain d'enquête

Notre travail de terrain a été effectué au chef-lieu de la commune Mabanda en province Makamba auprès des institutions prenant en charge des personnes en difficulté dont les victimes du viol. Néanmoins, elle est l'une des six communes que comporte la province de Makamba, située au sud du Burundi. Cette commune fait frontière avec la province de Kigoma (Tanzanie), les communes Nyanza-Lac, Vugizo, Kibago et Makamba.

Nous avons préféré travailler sur les cas que nous avons identifiés en commune Mabanda. En effet, c'est auprès des responsables de la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba que nous nous sommes adressé pour demander des renseignements à propos des cas qui ont été pris en charge pour cause de viol.

En plus de ça, c'est dans cette localité (commune Mabanda) même que nous avons entendu beaucoup parler à travers des médias des enfants violés par les domestiques, les enseignants,...
En commune Mabanda, les habitants sont habitués à entendre parler du viol à la radio, à travers des témoignages des enfants victimes quand bien même le premier séropositif a été retrouvé en zone Kayogoro de ladite commune dans toute la province selon les sources de l'Agence Burundaise de Presse (ABP). Le phénomène y est donc connu. D'où nous avons pensé que le terrain était propice pour notre enquête parce que le sujet en rapport avec le sexe qui est considéré comme tabou commence peu à peu à être abordé.

3.2.2. Population d'enquête et mode de détermination des cas étudiés

Dans notre travail, les cas concernés sont des écolières victimes du viol. Les cas des écolières victimes du viol qui ont abandonné existent mais ils ne feront pas objet de notre travail. Nous avons considéré les victimes se trouvant encore sur le banc de l'école. Ces dernières sont capables de se souvenir et raconter des choses à propos de la situation qu'elles vivent à l'école et de nous informer sur les problèmes psychopédagogiques issus de cette situation.

Rappelons que dans notre travail, nous nous sommes proposé d'étudier les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol. Les écolières victimes du viol existent partout mais elles ne le déclarent pas à haute voix. C'est pourquoi nous nous sommes dirigé à l'ONG FVS/AMADE Burundi antenne Makamba. En effet, il existe à travers tout le pays des associations et ONGs qui œuvrent dans le but d'aider les personnes ayant été victimes des violences sexuelles. Ici, on peut citer le centre de santé pour les femmes de MSF/Belgique, le centre NTURENGAHO, SWAA BURUNDI, ...Et comme il était impossible de toucher tous les centres, nous avons décidé de travailler auprès de la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba puisque cette ONG intervient auprès des jeunes filles victimes du viol et autres vulnérables comme population cible.

Notre population d'enquête est constituée par les écolières victimes du viol choisies sur les critères suivants :

- Etre reconnue par la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba, comme ayant été violée ;
- Etre une écolière victime du viol ;
- Avoir l'âge compris entre 7 et 15 ans ;
- Suivre régulièrement les enseignements en classe;
- Etre reconnue par son directeur d'école et son enseignant, comme étant victime du viol.

Ainsi pour obtenir nos sujets, nous avons dû passer par des intermédiaires c'est-à-dire les assistants psychosociaux travaillant dans la structure de prise en charge psychosociale où nous avons tiré les sujets d'enquête. Cette structure est la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba.

Aidé par le personnel assurant la prise en charge psychosociale des victimes du viol à la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba, nous avons pu identifier les cas qui intéressaient notre étude et qui répondaient à la problématique de notre recherche. Soulignons que la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba accueille parmi les bénéficiaires les jeunes filles victimes du viol. Pour pouvoir détecter les écolières victimes du viol, il y a eu consultation des dossiers des bénéficiaires par l'assistant psychosocial du centre qui nous indiqua par la suite l'école d'origine de la victime. Après consultation des dossiers, nous avons enregistré dix sept cas. Neuf se sont absentés et ont fini par abandonner les études. C'est ainsi que nous avons retenu huit cas, deux ont servi dans la préenquête et six ont servi dans l'enquête

proprement dite. Et pour préserver le strict anonymat de nos enquêtées, nous avons opté pour l'abréviation de leurs noms en marquant uniquement les initiales de leurs noms et prénoms.

3.3. Méthodologie de recherche

3.3.1. Méthodes et techniques de collecte des données

L'univers scientifique dispose aujourd'hui de deux méthodes auxquelles le chercheur peut faire appel. Toutefois, il appartient au chercheur de choisir une méthode qui lui permet de cerner le mieux les différents aspects de son étude. Et lorsqu'on parle de méthode à utiliser pour effectuer un travail de recherche, la nature du sujet à l'étude détermine les instruments à utiliser. Nous avons privilégié la méthode qualitative qui, par opposition à la méthode quantitative ou positiviste ;

> *« (...) s'oriente au contraire vers l'analyse psychologique des observations recueillies. »*[1]

Nous avons donc privilégié l'étude de cas car, selon D. LAGACHE:

> *« Par étude de cas, le psychologue apprend à aborder les êtres humains, à les faire s'exprimer, à se représenter leur vie et leur conduite à la faveur de l'observation et de l'interprétation compréhensive des comportements considérés comme significatifs et expressifs. »*[2]

Pour cet auteur, on prend chaque individu dans son unicité et la qualité de l'information prime sur la quantité. Cette méthode qualitative s'avère très pertinente dans notre travail dans la mesure où nous nous préoccupons de la compréhension du vécu relationnel des écolières victimes du viol et des problèmes psychopédagogiques qu'elles rencontrent, dans le milieu scolaire. De même, chaque méthode comprend plusieurs techniques. Mais aucune ne permet à elle seule d'appréhender la totalité du système social car chaque technique a ses propres limites et ses biais. Elles sont donc complémentaires. Raison pour laquelle une seule technique ne suffit pas toujours.

Pour obtenir plus d'informations sur le vécu psychologique et relationnel de l'écolière victime du viol dans le milieu scolaire, nous avons conjointement fait appel à deux techniques

[1] MUCCHIELLI, R., L'analyse du contenu du document et des communications, Paris, E.S.F., 1977, p.38.
[2] LAGACHE, D., L'unité de la psychologie, Paris, P.U.F., 1979, p.33.

à savoir l'entretien et l'observation, qui nous semblent les mieux adaptés à la recherche qualitative comme la notre.

FOUGERON, C. précise que :

> « *Adopter une méthodologie qualitative conduit à privilégier l'enquête de terrain et ses principales techniques de recueil de données que sont l'observation et l'entretien non standardisé.* »[1]

L'enquête de terrain constitue souvent une opération complexe. Nous avons dû recourir à l'usage d'une combinaison de deux techniques à savoir l'entretien semi-directif et l'observation. Ces deux techniques sont efficaces dans ce genre de recherche.

3.3.2. L'entretien semi-directif

Avec l'entretien semi-directif, le sujet est appelé à s'exprimer librement sur les thèmes proposés par le chercheur. En effet, ce type d'entretien permet de s'entretenir avec les gens qui ont vécu ou vivent le phénomène à l'étude. Les témoignages des autres individus pouvant être biaisés comme le précisent FESTINGER et KATZ :

> « *(...) la science sociale fait de plus en plus appel à des faits que seuls peuvent rapporter les individus qui en ont fait l'expérience personnelle.* »[2]

Nous avons donc décidé de recourir à l'entretien semi-directif avec des écolières victimes du viol pour comprendre le vécu relationnel de ces dernières dans le milieu scolaire.

Ce type d'entretien fréquemment utilisé en sociologie consiste à faire produire, par l'enquêté, un discours plus ou moins linéaire avec le minimum d'intervention de l'enquêteur. Il s'agit de provoquer l'expression après l'accord avec l'intéressé puis, de la faciliter pour explorer les informations que détient l'enquêté sur le sujet à l'étude. Pour DE LANDSHEERE,

> « *Il s'agit d'un schéma qui définit les principaux thèmes à explorer et qui prévoit éventuellement certaines questions mais la manière dont les thèmes*

[1] FOUGERON, C., Sociologie pénale : système et expérience, Ramville Saint-Ange, Ed. éris, 2004. p.200.
[2] FESTINGER, L. et KATZ, D., Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, P.U.F., 1959. p.74.

seront menés au cours de l'entretien, la façon dont les questions apparaîtront ne sont pas fixées d'avance. »[1]

Nous avons élaboré les thèmes qui seront obligatoirement abordés mais peu importe l'ordre dans lequel ils seront traités et l'ordre dans lequel les questions seront abordées à l'intérieur de chacun de ces thèmes. Le sujet est donc amené à s'exprimer spontanément.

En plus de l'entretien semi-directif, le comportement de l'écolière victime du viol était nécessaire à notre étude. Pour ce faire, nous avons eu recours à l'observation des écolières victimes du viol, afin de compléter les informations issues de l'entretien semi-directif.

3.3.3. L'observation

L'observation des sujets concernés par les objectifs de l'enquête s'est présentée comme une nécessité. Cela nous a permis de recueillir les informations chez les écolières victimes du viol sur leur aspect physique, leur langage, ainsi que le comportement affiché dans le groupe et en dehors de celui-ci. En effet, l'observation est un processus :

« (...) dont la fonction première immédiate est de recueillir des informations sur l'objet pris en considération de l'objectif qui en était organisateur. »[2]

Notre objectif était d'observer les comportements manifestes qui traduisent les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol particulièrement quand elles sont à l'école. L'observation du comportement social pendant la récréation a permi de recueillir des informations significatives par rapport à notre objectif. Cela est en substance de ce que soulignent FESTINGER et KATZ quand ils disent que :

« La simple observation du comportement social permet de fournir des données valables et significatives (...) »[3]

[1] DE LANDSHEERE, G., Dictionnaire de l'évaluation et de recherche en éducation, Paris, P.U.F., 1979, p.95.

[2] DE KETELE, J.M., Méthodologie du recueil d'informations, 3ème éd., Paris, De Boeck, 1996, p.21.

[3] BUCUCU, A. en citant FESTINGER et KATZ in Approche psychosociologique de la vie des enfants de la rue, Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE, 2001, p.73.

3.4. Déroulement de l'enquête

3.4.1. La préenquête

Avant d'entamer l'enquête proprement dite, nous avons d'abord effectué la préenquête qui s'est déroulée au mois de Février 2009. La préenquête nous a permis de nous familiariser avec le milieu et les écolières victimes du viol se trouvant dans la commune scolaire de Mabanda. Par le biais du personnel de la FVS/AMADE Burundi antenne Makamba et de différents directeurs d'écoles primaires, nous avons identifié les sujets concernés par l'enquête et nous avons connu les réalités du terrain. Ensuite, l'opération de la préenquête nous a permis de remarquer la pertinence de notre guide d'entretien élaboré dans le but d'aboutir à des informations adéquates auprès des écolières victimes du viol et de leurs enseignants, dans la sphère scolaire.

La préenquête s'est déroulée de la manière suivante : nous nous sommes adressé à deux filles seulement, ainsi qu'à leurs enseignants. Les entretiens ont été réalisés pendant les moments de récréation. Et l'observation a été faite à l'école au moment des entretiens et en classe pendant le déroulement des leçons. Nous tenons à signaler qu'aucun thème, sous thème n'a été modifié et que tous les objectifs ont été maintenus ainsi que la grille d'observation.

3.4.2. L'enquête proprement dite

Après avoir testé nos instruments de collecte des données (guide d'entretien et grille d'observation) et déterminé les sujets concernés par l'objectif d'enquête, nous avons pu passer à l'enquête proprement dite qui s'est déroulée aux mois de Mai et Juin 2009. Comme nous l'indique l'objectif général de notre travail de recherche, il s'agit d'identifier les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol. Nous étions amenés à les rencontrer dans le milieu scolaire car c'est dans ce milieu que ces problèmes précités se localisent.

Signalons toutefois que l'enquête s'est déroulée en trois temps. Dans un premier temps, nous nous sommes entretenus avec les victimes elles-mêmes pour avoir des informations sur leur vécu scolaire après le viol. Dans un second temps, nous avons eu à nous entretenir avec leurs enseignants pour s'enquérir des changements éventuels observés et constatés chez les

l'entretien. Même en classe, elle est toujours mal à l'aise et a du mal à suivre, nous a précisé son enseignant.

Ce cas n'a pas été déclaré à la police. Simplement, suite à une peur que sa fille peut attraper le SIDA, la mère de IJ s'est vite précipitée au dispensaire pour demander des Anti-Rétroviraux (ARV). IJ s'est mise à les prendre et quelques jours après, elle a été atteinte du Syndrome de Lyell.

N.B : Le Syndrome de Lyell se définit comme la necrolyse épidermique toxique qui est :

> *« Une maladie cutanée bulleuse, aigue et sévère caractérisée par des zones étendues d'épiderme nécrosé et accompagnée d'une pathologie toxique systématique. Celle-ci se développe chez la plupart des enfants sous forme de plaques érythémateuses puis bulleuses qui en quelques heures deviennent de large zone étendue de peau nécrosée avec épidermolyse sévère. L'atteinte des muqueuses buccales est constante avec de larges étendues de peau nécrosée et quelques zones d'épiderme sain entre-elles. »*[1]

Cependant, nous pouvons enregistrer chez une personne atteinte du Syndrome de Lyell dit Syndrome de Stevens-Johnson ou necrolyse épidermique toxique des symptômes comme :[2]

- Malaises et fièvres qui s'accompagnent d'une sensibilité épidermique marquée et d'un érythème,
- Eruption qui s'étend plus rapidement en formant des bulles lâches,
- Muqueuses pouvant être sérieusement touchées,
- Erosion épidermique qui entraîne des pertes hydriques importantes responsables du déséquilibre liquidien.

Enfin, une honte excessive touche le for intérieur de IJ. Elle vit péniblement dans son entourage scolaire. Elle est gênée par le fait qu'elle est sujette de mauvais propos tenus sur sa personne par certains individus de son école et cela complique ses relations sociales avec les camarades de classe, a-t-elle précisé. Elle reste sous le choc de deux émotions qui proviennent

[1] w.w.w.dermis.net/dermisroot/fr/29169/diagnose.htm23/7/2008.
[2] Ibidem.

de deux sens : le choc émotionnel lié au choc subi et le choc lié à la divulgation de ce qui lui est arrivé.

4.3. Présentation du cas NF

NF est âgé de 15 ans et elle a tous ses parents. Elle est le cinquième enfant d'une famille composée de cinq enfants dont deux filles et trois garçons. NF étudie en sixième année d'école primaire. D'après les propos de son enseignant, et de l'entourage, NF ne vit plus avec ses parents. Ses derniers se trouvent actuellement dans la commune urbaine de Kanyosha en mairie de Bujumbura. Ils y ont acheté une parcelle, y ont construit une maison et sont venus y vivre.

NF et deux de ses frères sont restés dans la localité pour question d'études. NF a été victime d'un viol commis par deux collégiens de la même localité. Cette fille n'a pas directement osé le déclarer à sa famille tutrice. C'est au lendemain du drame que l'un des deux violeurs a livré le secret à ses camarades en pointant du doigt NF. C'est à partir de ce moment que la mauvaise nouvelle a circulé un peu partout. Concernant la justice, rien n'a été fait pour traquer les deux malfaiteurs.

L'observation nous a montré que NF s'isole des autres camarades d'école, surtout pendant les moments de récréation. Et en classe, nous avons constaté qu'elle a du mal à suivre les enseignements du maître comme ses camarades de classe. Quand NF raconte avec réserves les circonstances du viol dont elle a fait objet. NF est un objet d'inquiétudes pour ses camarades d'école. Elle se culpabilise et regrette d'avoir été victime du viol fait des collégiens. D'autres inquiétudes qui envahissent NF sont liés à la divulgation de ce qui lui est arrivé. Elle s'inquiète également que son cas soit connu du public.

4.4. Présentation du cas BE

BE est une petite fille de 7 ans qui étudie en première année de l'école primaire. Tous ses parents sont encore en vie. Elle est cadette d'une famille de sept enfants dont cinq filles et deux garçons. Elle est pentecôtiste de religion. Quand BE intervient pour répondre, elle est très réservée. BE a été victime d'un viol dont l'auteur est un homme de son entourage.

La victime revenait d'une famille voisine où sa mère l'avait envoyée pour transmettre un message. BE portait sur le dos sa petite sœur. De retour, en chemin, vers 19 heures, BE croise l'agresseur qui lui recommanda de mettre par terre sa petite sœur qu'elle portait sur le dos. Quand BE a tenté de refuser, l'agresseur a pris par force la petite fille qui se trouvait sur le dos de BE et l'a mis par terre. La petite resta toujours endormie. BE a tenté de courir mais en vain. Le malfaiteur l'a saisie, l'a bousculée et l'a violée.

Après le forfait, cet homme est parti et BE ne pouvait pas tenir debout. Comme elle n'avait plus de force, elle s'est enroulée progressivement jusqu'à côté des sa petite sœur. Puisque c'était au bord d'un sentier, deux passants ont vu deux enfants qui dormaient ensembles, les ont réveillés et les ont reconnus par la suite. BE ne pouvait pas toujours tenir debout, elle était trop épuisée. Elle n'a même pas eu le courage de raconter aux deux passants ce qui lui était arrivée. Elle pleurait sans cesse. L'un des deux hommes est parti pour chercher les parents de la victime et il est revenu avec la mère de BE. Cette dernière, quand elle a vu sa mère, elle a dévoilé la réalité et ils l'ont vite conduit à l'hôpital avant que les soixante-douze heures ne s'épuisent.

Physiquement, BE semble être normale mais quand elle parle de son événement malheureux, elle manifeste un regard qui a tendance à véhiculer une certaine colère. De même, le viol subi a déjà présenté des retombées négatives sur la santé physique et sur les résultats scolaires. La participation en classe a fortement diminuée.

Ce cas a été déclaré à la police par le biais de la directrice de la victime en collaboration avec la F.V.S/AMADE BURUNDI antenne Makamba. Comme le violeur avait pris le large vers la commune Nyanza-Lac, c'est là même où il a été appréhendé et emprisonné. Malheureusement, on ne sait par pour quels mobiles le criminel a été relâché.

4.5. Présentation du cas NM

NM est une fille de 15 ans. Elle étudie en sixième année de l'école primaire. Elle est née en République Unie de Tanzanie et est orpheline de père et de mère. Quand elle a perdu ses parents, sa grand-mère maternelle est partie pour rapatrier NM, sa sœur et l'un de ses deux frères. L'autre a préféré rester en Tanzanie. Quand elle est arrivée au Burundi, NM n'a pas pu entretenir de bonnes relations avec sa grand-mère qui la maltraitait incessamment. Mais NM a

pu continuer ses études jusqu' en sixième année dans des conditions familiales déplorables. En effet, quand NM quittait l'école, fatiguée, affamée, elle devrait d'abord exécuter des travaux domestiques que lui exigeait sa grand-mère. Par exemple NM ne pouvait pas prendre de la nourriture avant d'avoir rempli une cuvette d'eau,... Elle allait à l'école sans rien mettre sous la dent. Il arrivait même qu'elle passe toute la nuit sans manger. Pire encore, elle ne pouvait pas dormir sur le lit, mais en dessous du lit sur lequel dormait sa sœur et sa grand-mère.

Un jour, NM a fortement transpiré en classe. Elle avait perdu toutes ses forces et le constat a été que NM venait de passer deux jours sans manger. C'était la faim. A partir de ce moment, le conseil de direction s'est réuni pour statuer sur le cas de cette jeune fille. De cette réunion. il est sorti que la direction doit restaurer NM à midi afin qu'elle puisse passer le concours national. C'est ce que nous a révélé la directrice de l'école. Malheureusement, NM n'a pas tenu jusqu'au jour du concours national.

Elle a été victime d'un viol commis par un jeune adolescent. C'était un soir, quand NM allait puiser de l'eau. Elle rencontra un jeune garçon qui la proposa de faire des relations sexuelles. Elle refusa, le garçon la pris de force et fini par la violer. Arrivée à la maison, NM l'a dit à sa sœur et cette dernière l'a rapportée à sa grand-mère qui, par la suite, renvoya définitivement NM. Ce jour-là, NM passa une nuit dans un champ de bananiers, à l'extérieur de la maison. C'est là où sa sœur lui apporta, en cachette, de la nourriture. Comme NM avait soif de continuer ses études et surtout réussir le concours national, elle s'est rendue à l'école le lendemain. Pendant la récréation, sa grand-mère est venue signaler le cas afin que NM soit renvoyée définitivement de l'école.

Heureusement, la directrice n'a pas réagi de la sorte. Elle a d'abord cherché à secourir son élève en l'emmenant au Centre de Santé pour les soins médicaux. Les résultats des examens médicaux ont montré que réellement NM a été violée. On lui a administré des anti-biotiques et des antirétroviraux.

Concernant la justice, rien n'a été fait pour appréhender l'agresseur mais la même directrice avait porté plainte contre l'agresseur. L'affaire a été tranchée à l'amiable et le jeune garçon a accepté de prendre en mariage la jeune NM malgré elle. Signalons en passant

qu'avant qu'elle ne regagne le domicile de son ancien agresseur, NM s'était présentée à l'école pendant deux semaines.

4.6. Présentation du cas EF

EF est âgé de 14 ans. Elle a tous ses parents et est adepte de l'Eglise Catholique. Elle étudie en quatrième année de l'école primaire. Elle l'aînée d'une famille composée de neuf enfants. Elle a été victime d'un viol commis par un domestique. Depuis lors, EF est un objet d'inquiétude pour ses parents. Elle est envahie par une honte excessive à cause du choc subi. Elle se culpabilise et regrette d'avoir été victime de la violence sexuelle faite par un domestique. D'autres inquiétudes qui envahissent EF sont liées à la divulgation de ce qui lui est arrivé. Elle s'inquiète que son cas soit connu du public. Elle a peur d'être stigmatisée par son entourage scolaire. Elle est en classe physiquement sans y être psychologiquement et ne parvient pas à suivre les enseignements du maître.

Après avoir subi le viol, EF n'a pas directement osé le déclarer à ses parents. Elle a préféré garder le secret sans se soucier du danger qui pourrait s'en suivre. Après le drame, EF manifeste des signes cliniques que l'entourage scolaire et familial parvient à déceler. Et les quelques signes pathologiques font qu'actuellement elle reste timide, pensive, s'écarte des autres camarades de classe et elle est très colérique. Elle n'a plus d'appétit et quand on lui demande ce qui ne va pas, elle affirme qu'elle sent des maux de tête, des douleurs abdominales et au niveau de la poitrine.

Les témoignages issus de son entourage familial confirment l'existence des manifestations de détresse et des réactions physiologiques en terme de sueur quand elle se trouve à la maison. Par l'observation, on trouve chez EF une tendance de s'isoler des autres camarades d'école pendant les moments de la recréation. Tout de même, elle est physiquement présente en classe, mais a du mal à suivre les cours comme ses camarades de classe. Elle n'arrive pas à surmonter les douleurs morales et cela fait qu'elle ne s'intéresse ou n'est pas attiré par les enseignements du maître en classe. Tout compte fait, EF a connu un vécu psychologique et relationnel problématique après le viol. Elle a éprouvé des difficultés pour déclarer son incident. Elle présente des troubles psychosomatiques. Elle ne parle plus tant à la maison qu'à l'école comme auparavant. Elle ne parvient pas non plus à suivre correctement en classe. Elle éprouve des sentiments pénibles en situation scolaire.

CHAPITRE V : PROBLEMES PSYCHOLOGIQUES RENCONTRES PAR LES ECOLIERES VICTIMES DU VIOL, DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Le viol étant considéré comme un acte criminel, il affecte l'individu qui en est victime non seulement dans sa chair mais aussi et surtout dans la conscience qu'il a de lui-même. Dans ce cas, son esprit est en proie à des sentiments contradictoires.

Signalons également que les violences sexuelles provoquent des perturbations de la personnalité et de l'identité des victimes. Les répercutions sont lourdes à supporter pour les proches de la victime car les violences sexuelles renvoient toujours à la problématique de la honte, de l'anxiété, de la peur. Les violences subies pendant l'enfance peuvent bouleverser à jamais l'équilibre psychologique de la victime. La victime du viol présente, le plus souvent les problèmes suivants :

- Des cauchemars intenses et répétitifs,
- De l'anxiété,
- Un niveau exceptionnel de colère,
- Un sentiment de culpabilité et de honte,
- Des phobies soudaines,
- Des épisodes prolongées de tristesse, un repli sur soi,
- Un sentiment d'isolement social et une impression de stigmatisation.

5.1. Troubles du sommeil et rêves agités

Les troubles les plus fréquents et qui, d'ailleurs s'observent chez les traumatisés sont des troubles du sommeil. Cependant, ROUYER ne va pas plus loin et en parle en ces termes :

> *« Les troubles du sommeil sont constants. Les réveils nocturnes avec angoisse sont très fréquents et s'organisent sous forme de cauchemars. »* [1]

La victime est envahie par des cauchemars qui reflètent la scène dont elle voudrait se débarrasser. Il y a la peur de s'endormir pour ne pas perdre la vigilance et être agressée pendant le sommeil. Ce qui explique le réveil nocturne angoissant. Il existe certains cas particuliers où, lorsque la victime a été agressée jeune, elle peut souffrir d'amnésie

[1]ROUYER, R., Les enfants victimes d'abus sexuels, 2ème Ed., Paris, P.U.F., 1996, p.85.

traumatique comme c'est le cas chez BE. Il s'agit d'une des conséquences psychiques possibles parmi les autres. Cet oubli est une forme de refoulement qui permet en quelque sorte à la victime de survivre l'insupportable.

Le sommeil est un état physiologique, un état dans lequel le psychisme (le cerveau) est au repos et/ou se retranche de toutes les excitations extérieures. Néanmoins, l'individu victime du viol, écolière victime en particulier, ne peut pas supporter indéfiniment l'attention du monde et momentanément elle a besoin de revivre une situation rappelant la vie utérine. C'est ce que S. FREUD évoque en parlant de :

> *« (...) l'instinct qui poussent l'être à revenir à la vie intra utérine, d'un instinct de sommeil. »*[1]

Au cours de notre enquête, nous avons pu constater que les écolières victimes du viol avec lesquelles nous nous sommes entretenus gardent en leur mémoire le drame dont elles ont été objet. Pendant le sommeil, NC, NF et BE nous ont révélé qu'elles rêvent et qu'elles éprouvent également de l'insomnie. Ces rêves peuvent s'orienter vers l'événement traumatisant et les cauchemars perturbent le sommeil. Ce sont ces cauchemars qui sont à l'origine de l'insomnie. En ce moment, l'écolière victime de viol est gagnée par beaucoup de préoccupations, ce qui explique l'insomnie retrouvée chez elle.

Les signes qui manifestent souvent les rêves agités sont : la peur de s'endormir, de perdre la vigilance et d'être agressé pendant le sommeil. C'est le cas chez NC qui doit se mettre au milieu des autres quand elle doit dormir.
Tenant compte de cette définition, NC et BE connaissent une réduction de la durée du temps de sommeil. Ainsi NC parvient à nous signifier que quand elle éprouve de l'insomnie, elle se réveille et s'assoie.

Pendant la nuit, suite à des cauchemars qui perturbent son sommeil, BE décide de se réveiller et de s'asseoir pendant que les autres dorment. Ainsi donc, si l'enfant n'a pas pu dormir convenablement pendant la nuit, il ne peut normalement pas suivre les enseignements du maître en classe. Cela pour dire que l'écolière qui a connu un viol vit cette situation comme un état de choc qui peut bouleverser son moi et entraîner un traumatisme psychique.

[1] FREUD, S. cité par BERGERET, J. et al, in Psychologie pathologique, Paris, Mousson, 1972, p.124.

Tout cela aura des répercutions fâcheuses sur tous les plans chez la victime : psychologiques, biologiques, sociaux et scolaires.

Néanmoins, force est de constater que certaines écolières victimes du viol ne font pas objet de ces troubles du sommeil. C'est le cas de NF qui n'éprouve pas d'insomnie et que les rêves se manifestent comme auparavant chez elle.

5.2. Troubles de l'affectivité

Ce qui perturbe l'individu dans sa vie affective le perturbe également dans son comportement. Si nous en croyons DEBESSE, l'affectivité est perçu comme :

> *« L'ensemble des émotions et sentiments qu'un individu peut éprouver à travers les situations variées qu'il est amené à vivre. »*[1]

L'affectivité est en outre constituée par la tonalité agréable et désagréable, pénible ou neutre des événements ou des situations vécus. Les problèmes rencontrés par une écolière victime du viol quand elle se trouve à l'école, sont relatifs à ses sentiments envers ses camarades et son enseignant. L'image qu'elle se fait par rapport aux autres semble négative. Elle a souvent peur de pénétrer dans le groupe des camarades de classe. Cette peur résulte des sentiments désagréables éprouvés à travers les conversations auxquelles elle ne peut pas se mêler pour ne pas risquer d'en être objet.

Les victimes du viol se culpabilisent vis-à-vis des autres. Elles pensent à tout moment qu'on peut parler d'elles. Et c'est la raison pour laquelle elles ont peur des groupes. Le sujet IJ connaît par exemple un vécu affectif désagréable, elle éprouve de la tristesse au sein de ses camarades en groupe si bien qu'elle a tendance à les fuir. Aussi, NIYONIZIGIYE affirme que la victime du viol connaît des troubles affectifs. En effet, chez la victime,

> *« (...) la tonalité est désagréable dans le sens de la tristesse et de la douleur morale qui se manifestent à travers les sentiments de peur et le sentiment de culpabilité. »*[2]

Cela montre que le vécu psychoaffectif d'une écolière victime du viol est caractérisé par une douleur morale. En effet, comme le montrent certaines de nos enquêtées, la tonalité est

[1] DEBESSE, M., Univers de psychologie v7, Paris, Ed. Lidis, 1981, p.30.
[2] NIYONIZIGIYE, E., Contribution à l'étude des difficultés psychosociales éprouvées par les jeunes filles victimes du viol, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 2004, p.57.

désagréable dans ses relations avec ses camarades. La douleur morale est exprimée par la honte, la peur et la culpabilité. Ces sentiments sont également exprimés par une tristesse souvent manifestée par la victime du viol quand elle est dans le groupe.

5.2.1. Sentiment de peur

La grande majorité des écolières victimes des violences sexuelles éprouvent un sentiment de peur. Ce sentiment est dû principalement à une vision négative qu'elles ont suite à l'image qu'elles se donnent face à leur entourage. Penser à la manière dont elles seront traitées par la famille en général et par le milieu scolaire en particulier, constitue aussi une cause de ce sentiment.

Ici, les cas comme NC, IJ, NF et BE peuvent nous servir d'exemples. Leurs enseignants respectifs nous ont affirmé qu'elles manifestent un comportement de peur en classe et à l'extérieur de celle-ci. De ces quatre exemples précités, NC et BE acceptent librement qu'elles éprouvent une peur quand elles jouent avec les camarades de classe. Elles ont peur d'être l'objet de chantages dans les groupes. Elles préfèrent alors s'isoler de ces groupes dont elles ont une perception désagréable, surtout que les propos de ces derniers ne font que les enfoncer. Quant à IJ, son enseignante nous précise ceci :

> *« Ntiyatinya abandi bana, ahubwo nibo bamutinya. Yagerageza kwironderera uwo bayaga »*

Ce qui peut se traduire par :

> *« Elle n'avait pas peur des autres enfants. Au contraire, ce sont eux qui avaient peur d'elle. Elle essayait de se chercher une compagnie. »*[1]

Néanmoins, NF nous a révélé qu'elle n'a pas peur quand elle joue avec les autres. Elle ajoute toutefois qu'elle ne possédait qu'un et un seul ami avec qui elle pouvait jouer.
NC est rongée par une crainte irraisonnée, excessive et injustifiée devant un endroit, une situation ou un objet qui ne présente aucun caractère de dangerosité. NC doit toujours attendre sa mère ou sa sœur aînée pour l'accompagner jusqu'à la maison. Cette situation renseigne que NC vit en permanence dans un climat d'alerte.

[1] Propos de l'enseignante de IJ.

Dans cette optique, nous pouvons dire que chez l'écolière victime d'une violence sexuelle, la névrose phobique se manifeste. Ainsi, si par exemple elle a été violée dans un espace fermé ou ouvert, elle peut développer une phobie envers tout endroit fermé, comme les quatre mûrs d'une salle de classe. C'est ce qui est arrivé à NC où elle doit avoir peur de l'endroit du viol alors que son ancien agresseur n'existe plus. NC a toujours dans l'esprit que l'endroit dont il est question héberge le violeur jusqu'alors et elle doit fuir l'espace.

5.2.2. Sentiment de culpabilité

L'écolière victime du viol se culpabilise devant son enseignant dans une situation de classe. Elle n'ose plus parler en classe pendant que les autres participent aisément, un peu comme elle se reprochait de quelque chose. Même quand elle connaît la réponse à la question posée, elle n'ose pas répondre. La culpabilité ressentie à la vue de son enseignant fait simplement qu'elle n'ose pas répondre. C'est le cas chez NF qui affirme que :

> *« Il arrive que le maître pose une question à laquelle je suis capable de répondre, mais j'ai peur de lever le doigt pour qu'il ne me désigne pas pour répondre. »*[1]

Ces propos montrent que le viol provoque des inhibitions chez les écolières qui en ont été victimes. Ces dernières n'ont plus la volonté de répondre en classe. Cela montre qu'elles ont aussi peur en classe, comme à l'extérieur de celle-ci.

Cette peur est engendrée par la culpabilité ressentie en classe, la victime se culpabilisant en classe pendant la leçon parce qu'elle pense que tout le monde connaît son cas. Cela apparaît comme une réaction normale. Chez les victimes du viol, la culpabilité étant ici considérée comme

> *« Un sentiment légitime chez un individu qui se sent visé sur le plan de l'intime, du social,... »*[2]

Nous remarquons que la culpabilité manifestée par une écolière victime du viol trouve une justification dans les douleurs et les souffrances occasionnées par ce crime avec des retombées sur la santé mentale de la victime.

[1] Propos de NF.
[2] HAESEVOETS, Y. H. L., op. cit., p.67.

C'est ainsi que l'écolière victime du viol, dans une situation de classe ou en dehors de cette dernière éprouve des sentiments désagréables car elle croit que tout le monde l'observe et se donne d'elle-même l'image négative. C'est pourquoi :

> *« La victime du viol opte pour ne pas s'introduire dans des groupes de camarades semblables, évite tout contact, et dans son isolement prive les autres sa collaboration. »*[1]

Nous avons constaté que certaines de nos enquêtées préfèrent se replier sur elles- mêmes, ce qui n'est pas propice à une saine évolution scolaire. Cette image négative que l'écolière victime du viol se donne d'elle-même fait que cette dernière se culpabilise.

Soulignons que le viol est un événement hors normes, occasionnant des conséquences psychologiques comme le montre JOSSE :

> *« La majorité des répercussions psychologiques et émotionnelles doivent être comme des réactions humaines en réponse à un événement hors normes, terrifiant et horrible. Les principales conséquences psychiques sont : état de stress post traumatique, dépression, évitement, anxiété, peur, honte, insécurité, auto-accusation, ... »*[2]

Cet auteur nous explique en quelque sorte le sentiment de culpabilité éprouvé par l'écolière victime du viol.

Selon les propos des enseignants et des enquêtées, l'écolière victime du viol manifeste des réactions d'isolement à cause de l'anxiété, la peur et la honte développée à la suite de l'incident. Ce qui l'empêche de s'exprimer en classe. Le viol dont elle a été victime a provoqué chez elle une inadaptation scolaire que nous retrouvons dans le portrait d'un enfant inadapté décrit par NDAYISABA et DE GRANDMONT comme suit :

> *« Un enfant inadapté est un enfant qui n'est pas à sa place dans une classe régulière ou dans une école habituelle (...) »*[3]

[1] ADLER, A. Cité par NSHIMIRIMANA, M-L., op. cit., p.84.
[2] JOSSE, E., Accueil et soutien des victimes de violences sexuelles, Genève ; MSF/Suisse, 2005, p.22.
[3] NDAYISABA, J. et DE GRANDMONT, N., op. cit., p.318.

5.2.3. Le repli sur soi

Selon les propos des enquêtées, l'écolière victime du viol s'isole des camarades de classe dont elle subit souvent des agressions verbales. Il s'agit d'attitudes dégradantes dont elle est sujette de la part des collègues et qui ne s'arrêtent à peine que quand le maître est présent. Les propos de IJ le montrent clairement :

«Bancokoza cane iyo umwigisha ataje. Njanye iyo umwigisha ariho ari. »

Ce qui peut se traduire :

«On m'agresse tellement quand le maître est absent. Au moins si le maître est présent. »[1]

C'est déplorable que la victime soit agressée alors qu'elle devrait être couverte de sympathie. Elle est habitée par des soucis d'être agressée d'un moment à l'autre, quand le maître n'est pas présent. La victime du viol préfère ne pas être présente dans les conversations des autres camarades de classe comme cela apparaît dans les propos de EF :

« Ndumva ubwoba bwo kuja mu bandi. Nshima kwigumira ndi jenyene. »

Ce qui se traduit par :

« J'éprouve la peur de participer à des groupes. Je préfère rester seule. »[2]

Dans ce cas, la victime du viol préfère s'isoler de ses camarades de classe pour ne pas être l'objet de discussions. En ce moment, force est de constater en outre que le cercle de ses amis se rétrécit incessamment, dans la mesure où elle a peur d'être l'objet de stigmatisation.

Le fait que l'écolière victime du viol préfère se replier sur soi est également évoqué par les enseignants. La victime refuse de parler comme le souligne l'enseignant de NF. Cela laisse comprendre qu'il ne s'agit pas de timidité comme telle, mais tout simplement c'est une sorte de mutisme. En réalité, suite aux douleurs morales, la victime du viol ne veut plus communiquer comme avant. Les victimes du viol se sentent alors très tristes et désespérées, rien ne leur procurent du plaisir. Elles sont dérangées et leur comportement est perturbé. Des signes de tristesse se marquent également sur leur visage. Elle semble incapable de sourire ou de dire quelque chose d'agréable. Ce retrait des autres engendre un sentiment de solitude qui empire à son tour la situation.

[1] Propos de IJ.
[2] Propos de EF.

Le repli sur soi est expliqué par son vécu psychoaffectif pénible, à cause des douleurs morales occasionnées par le viol. Le repli sur soi et le mutisme manifestés par l'écolière victime du viol traduisent une certaine émotion

« (...) qui comprend également la colère, les inquiétudes et les frayeurs, ... »[1]

Cela veut dire que l'affectivité de l'écolière victime du viol reste centrée sur une réaction négative d'évitement qui se forme, car les conséquences du viol ont été nuisibles et douloureuses. Ces conséquences du viol sont donc la source de l'anxiété, du mutisme et du repli sur soi.

Suite aux conséquences du viol, l'affectivité tend à manifester l'ensemble des émotions et des sentiments désagréables que l'écolière victime éprouve. La nature des relations qu'elle entretient dans des activités variées le montre. En effet, les agressions verbales, les préjugés, ...dont les écolières du viol sont sujettes font qu'elles s'isolent des autres et se sentent rejetées de leurs camarades. Elles se considèrent en outre comme très marginalisées, malheureuses et perdent de ce fait, l'espoir de continuer leur cursus scolaire. Elles perdent tout dynamisme, se sous-estiment ; même à l'occasion des activités culturelles, parce qu'ayant une mauvaise image d'elle-même, une image préalablement véhiculée par les camarades de classe. Ici, l'enseignante de IJ nous le prouve quand elle nous dit ceci :

« Kare yarakunda gutamba ariko ubu ntavyemera. »

Ce qui peut se traduire comme suit :

« Auparavant elle aimait danser parmi les autres, aujourd'hui elle n'accepte pas »[2]

Certaines de nos enquêtées avaient tendance à se cacher le visage en répondant aux questions de l'enquêteur. Nous pouvons donner ici l'exemple des cas NC et BE. Cette situation dans laquelle se trouve nos victimes les poussent à développer des sentiments de déconsidération, à croire qu'elles sont sans valeur dans la société, ce qui freine ou bloque même leurs relations avec les camarades de classe. A ce propos, MAISONNEUVE suggère que:

« L'image de nous-mêmes est fortement influencé par la façon dont nous nous imaginons que les autres nous perçoivent. »[3]

[1] France, R., La perception, Paris, P.U.F., 1966, p.73.
[2] Propos de l'enseignante de IJ.
[3] MAISONNEUVE, J., op. cit., p.146.

Etant convaincu que la société les traite comme des marginales, cela bloque d'une manière ou d'une autre les relations normales avec les camarades de classe.

L'écolière victime du viol vit donc dans une peur diffuse et permanente, peur qui se reflète dans son comportement et qui risque de bloquer ses efforts et ses initiatives sur tous les plans. C'est le découragement, le repli sur soi, la peur du lendemain comme NIYONIZIGIYE l'affirme à partir des propos de son enquêtée :

> *« Mon entourage ne fait que se moquer de moi. Il ne fait que parler de ma situation et la raconter à ceux qui ne la connaissent pas. »*[1]

Toutes ces raisons expliquent donc le vécu psychologique et social négatif des victimes du viol, pendant la leçon ou en dehors de celle-ci, pendant la récréation. La relation avec leurs camarades de classe étant dans la plupart des fois perturbée. Elles préfèrent se replier sur elles-mêmes et rester seules. L'envie de rester avec les autres a déjà disparue. Nous avons toutefois remarqué que les écolières victimes du viol s'isolent des autres et refusent de communiquer ou communiquent mal. C'est le cas de NF qui ne communique qu'avec une et une seule personne dans toute la communauté. L'envie de communiquer a progressivement diminué parce qu'elle suppose qu'autrui est source de ses malheurs.

Comme nous l'avons constaté, ce sentiment de solitude est dû à une autodépréciation. Ces écolières victimes du viol se déconsidèrent et finissent par croire que le reste les traite comme tel. Cette situation empêche alors les écolières victimes du viol de s'adapter pleinement dans le milieu scolaire.

5.2.4. Sentiment d'anxiété

L'anxiété est parmi les sentiments les plus habituels de la vie. Chacun peut la ressentir à des degrés variables, mais chacun y est exposé selon ses propres difficultés et les conflits auxquels il est soumis. Cependant, N. SILLAMY la définit de la manière suivante :

> *« L'anxiété est un état affectif caractérisé par un sentiment d'inquiétude, d'insécurité, de troubles diffus physiques et psychiques, d'attente d'un danger indéterminé devant lequel on est impuissant. »*[2]

[1] NIYONIZIGIYE, E., op. cit., p.97.
[2] SILLAMY, N., op. cit., p. 81.

Avec cette définition, nous pouvons retenir que l'anxiété est un désarroi ou un malaise vécu dans une insécurité et une inquiétude face à un danger imminent, ce sentiment pouvant s'accompagner d'une construction imaginaire rendant la situation plus dramatique. Ceci a été constaté chez le cas NC qui ne peut se présenter ni rentrer de l'école sans pour autant être accompagnée par un des membres de sa famille.

Cette situation d'attente d'un danger crée un véritable état d'alerte, pouvant envahir le sujet tout entier. Le désarroi s'accompagne d'un sentiment d'impuissance ainsi que d'une désorganisation de la capacité habituelle de faire face aux événements de la vie. Par conséquent, nous constatons que notre cas NC s'est réfugié dans le désespoir suite à une prédominance de l'anxiété dans son vécu psychologique.

5.3. Conséquences sur les études

Au cours de notre enquête nous avons constaté, suivant les résultats de cette dernière que le viol perpétré contre les écolières occasionne des troubles d'apprentissage scolaire. Cela se remarque chez certaines de nos enquêtées. Nous pouvons donner l'exemple de NC qui, au premier trimestre avant l'incident, avait une note 43% et qu'au cours du second trimestre, la note a fortement diminué jusqu'à 28,2%. NC a terminé l'année avec 36,7%. L'autre exemple est celui de IJ qui avait 60% au premier trimestre et qu'elle a terminé l'année avec 41,7%. Cela montre que la situation dramatique qu'ont connue nos enquêtées a occasionné un affaiblissement mental. Ça s'explique par l'idée de BAILLY selon laquelle :

> *« (...) à long terme, des phénomènes d'inhibition de la pensée, du refoulement peuvent interférer avec les apprentissages et le fonctionnement de la pensée logique. »*[1]

En effet, le phénomène de reviviscence et les effets qui l'accompagnent peuvent diminuer à court, à moyen et à long terme les capacités d'apprentissage chez les jeunes écolières victimes du viol. Le viol a des effets négatifs sur les apprentissages scolaires. Ces effets négatifs sont dus au fait que la victime éprouve des difficultés de concentration, de mémorisation et d'attention.

[1] BAILLY, L., Les catastrophes et leurs conséquences psychotraumatiques chez l'enfant, Paris, E.S.F., 1996, p. 16.

CHAPITRE VI. PROBLEMES RELATIONNELS RENCONTRES PAR LES ECOLIERES VICTIMES DU VIOL DANS LE MILIEU SCOLAIRE

6.0. Introduction

Le viol a des conséquences néfastes sur le vécu d'une personne qui en est victime. Son vécu relationnel connaît beaucoup de perturbations. En fait, l'écolière victime du viol éprouve des difficultés d'ordre relationnel. Elle n'entretient plus les mêmes relations qu'avant le drame. Son for intérieur est touché, si bien que sa cohabitation avec ses camarades d'école se manifeste de façon imparfaite. On remarque également une auto perception négative de l'écolière victime du viol. Cette mauvaise auto perception est souvent occasionnée par la divulgation du malheur qui lui est arrivé. Les relations de l'écolière victime du viol avec ses camarades d'école sont anormales.

6.1. Cohabitation imparfaite entre l'écolière victime du viol et son école

La communication, et surtout la façon dont on communique ou dont on se parle, détermine également comment se présente la cohabitation. Si un membre de l'école connaît des difficultés, il n'est pas assuré ou encore son équilibre n'est pas du tout stable. Une personne en difficultés veut que l'on garde le statu quo, qu'on considère les choses sans les évoquer. Le cas NM, interrogée sur sa cohabitation avec camarades d'école, a répondu ainsi :

> « *Imigenderanire yifashe neza buhoro buhoro. Ivyanshikiye bavyakiriye nabi kw'ishure, kuko baguma babivugana muri « récréation »bikambabaza.* »

Ce qui se traduit par :

> « *Les relations sont un peu bonnes. Ce qui m'est arrivé a été mal reçu à l'école car on ne cesse pas de le dire pendant la récréation et ça me fait mal.* »[1]

Nous réalisons ici que NM n'est pas rassurée ou sécurisée par la cohabitation scolaire. Elle se représente cette cohabitation d'une manière ambiguë, elle en a une image imparfaite et souhaiterait que ses camarades d'école évitent de parler de ce qui lui est arrivé.

[1] Propos de NM.

Pour EF, être victime du viol signifie qu'on est discriminé, même au sein de l'école, comme si on était responsable de ce qui est arrivé. L'écolière victime du viol est sujette à une discrimination, partout où elle passe. Elle ne passe plus inaperçue comme avant, chacun cherche à voir réellement cette victime. Ainsi, cet état de fait occasionne des malaises chez la victime. Elle ne parvient pas à comprendre comment elle est devenue un centre d'intérêt. De même, elle lui est difficile de nouer de bonnes relations avec ses camarades, dans la mesure où elle est même gênée par d'autres personnes hors de l'école. Partout où elle passe, elle pointée du doigt comme le dit NF :

> «*iyo ntashe, kuva kw'ishure gushika i muhira, ahonca hose baguma batunga urutoke.* »

Ce qui signifie :

> « *En rentrant, depuis l'école jusqu'à la maison, partout où je passe, tout le monde me pointe du doigt.* »[1]

Normalement, ces filles devraient attendre du réconfort dans leur milieu scolaire. Or, tel n'est pas le cas, puisqu'elles sont stigmatisées, y compris au sein de l'école. La communication est donc rompue, tandis que la cohabitation devient douteuse, alors que la communication en famille en général et à l'école en particulier équilibre les membres de cette dernière.

Tout membre d'une collectivité, pour être épanoui, doit bénéficier d'une bonne communication avec les autres membres. Cela est encore beaucoup plus vrai pour une écolière victime du viol qui devrait être soutenue afin qu'elle puisse oublier ce qui lui est arrivé. Dans le cas contraire, la victime accumule les déboires et souffre davantage. Elle en arrive d'ailleurs à avoir une mauvaise perception d'elle-même, cela d'autant plus qu'elle est déconsidérée par l'entourage scolaire.

6.2. La divulgation du viol et l'auto perception négative de l'écolière victime

L'écolière victime du viol est généralement tourmentée, angoissée, surtout que tout le monde ne parle que d'elle pour la stigmatiser. Selon IJ :

> « *Birababaje kugenda uravugwa hose ukamengo ni wewe wabitumye.* »

Ce qui signifie :

> « *Ça fait mal au cœur d'être partout objet de discussion, comme si vous étiez responsable de ce qui vous est arrivé.* »[2]

[1] Propos de NF.
[2] Propos de IJ.

Les soucis qui habitent une écolière victime du viol tiennent au fait que ses malheurs sont divulgués. Elle souhaiterait que son malheur ne soit porté à la connaissance du public. De toutes les façons, même chez un individu normal, la divulgation de sa vie privée lui cause des ennuis.

IJ est également envahi par la peur du VIH/SIDA. Elle a peur qu'elle aurait été contaminée. Toutefois, la peur ou le souci que ce qui lui est arrivé soit divulgué pèse encore plus sur elle :

« Ntiworaba aratinya ko yoba yaranduye canke ko babikwiragiza hose. »

Ce qui peut se traduire par :

« C'est terrible, elle a trop peur, elle s'inquiète qu'elle aurait été contaminée ou que son cas soit répandu au public. »[1]

IJ est envahie par une peur profonde. Elle a peur du SIDA qui ne cesse de faire des ravages dans la société d'une part, et est angoissée du fait que ce qui lui est arrivé peut être porté à la connaissance du public. La divulgation des cas de viol entraîne une auto perception négative chez l'écolière qui en est victime. Cette mauvaise perception fait que la victime connaît des difficultés relationnelles au sein de sa classe et en dehors de celle-ci. Elle se sent stigmatisée. Ainsi, la honte l'envahit et c'est pour cela que ses relations avec ses camarades de classe deviennent anormales.

6.3. Les relations anormales entre l'écolière victime du viol et ses camarades de classe

Les relations de l'écolière victime du viol avec son entourage scolaire se compliquent à cause des commérages et de la discrimination dont elle fait l'objet. Tel est aussi le cas des relations qu'elle entretienne avec ses camarades de classe. Selon l'enseignant de BE, à propos des relations de la victime avec ses camarades d'école, elles ne sont pas du tout bonnes :

« Imigenderanire ni myiza buke buke, naho nyene ntiboreka kuza baramuvuga kuko ataribo vyashikiye. »

Ce qui veut dire :

« Les relations sociales sont un peu bonnes, eux-mêmes, elles ne peuvent pas ne pas tenir de mauvais propos sur sa personne, parce que ce n'est pas à eux à qui le malheur est arrivé. »[2]

Le fait que le cas a été porté à la connaissance du public a provoqué un malaise. Ce malaise ne permet pas à IJ de nouer des relations normales avec son entourage scolaire. L'enseignante de

[1] Propos de l'enseignante de IJ.
[2] Propos de l'enseignante de BE.

IJ confirme qu'après que l'histoire malheureuse ait été découverte, la victime a été envahie par la honte.

> *« Akiva mu bitaro kwivuza, wamengo ntacigeze. Ukwama yijiriwe vyatanguye igihe umuyobozi yabimubaza. »*

Ce qui veut dire :

> *« A la rentrée de l'hôpital, c'était comme si rien ne s'était passé. La situation de malaise a commencé quand la directrice lui a demandé ce qui lui est arrivé. »*[1]

Cela veut dire que les émotions qui n'avaient pas pu être exprimées se transforment en désordres psychiques qui se manifestent en terme de malaises et compliquent de ce fait les relations sociales.

Dès lors que les émotions pénibles ne sont pas déchargées, elles provoquent le désordre psychique et physique chez la victime. Les relations sociales seront également anormales, puisque la victime éprouve de la honte et du dégoût, à cause de ceux qui se moquent d'elle, et de ce fait les relations anormales se présentent, y compris avec les camarades de classe.

[1] Propos de l'enseignante de IJ.

CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS

Notre travail a cherché à cerner les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol. Pour y parvenir, nous avons d'abord introduit, justifié et délimité notre sujet de recherche afin de guider le lecteur sur le cadre de notre recherche. Nous avons ensuite élaboré un cadre théorique qui constitue la charpente du sujet. Dans ce cadre théorique, nous avons commencé à élucider quelques concepts qui pourraient, d'une façon ou d'une autre, prêter à confusion et nous nous sommes ensuite attelé à situer notre sujet dans ses différentes perspectives.

Le cadre théorique achevé, nous avons abordé la seconde partie dans laquelle nous nous sommes préoccupé de l'aspect méthodologique de notre travail. A ce moment, nous avons posé notre problématique et après nous avons énoncé nos objectifs de recherche. Pour atteindre ces objectifs, nous avons eu recours à la technique de l'entretien semi-directif, à l'observation ainsi qu'à une écoute active envers nos enquêtées. Dans la seconde et dernière partie, nous avons présenté les cas, analysé les données et interprété les résultats de notre enquête. Ainsi, dans le souci de garantir leur anonymat, les cas traités ont été présentés en les numérotant par les premières lettres de leurs noms et prénoms.

A partir de l'interprétation des résultats recueillis, nous avons été emmené à tirer les conclusions suivantes :

- L'écolière victime du viol se retrouve dans une situation relationnelle problématique dans son milieu scolaire,
- Elle éprouve des sensations désagréables et pénibles qui l'empêchent à nouer des relations saines avec ses camarades et avec son enseignant,
- Elle manifeste une sorte de culpabilité vis-à-vis de ses camarades et les enseignants,
- Cette culpabilité engendre chez la victime une peur qui va de la honte au repli sur soi et même à l'abandon scolaire pour certains cas,
- Bon nombre d'écolières victimes du viol sont confrontées à des troubles du sommeil et des rêves agités.

Tout cela participe à l'inadaptation scolaire rencontrée chez l'écolière victime du viol.

Au début de notre travail, nous nous étions fixé comme objectif général :

Etudier les problèmes psychopédagogiques rencontrés par les écolières victimes du viol

Nous avons effectué notre enquête auprès des écolières qui en ont été victimes oeuvrant dans la commune scolaire de Mabanda.

Les suggestions que nous émettons concernent les enseignants, les écolières victimes et les camarades d'école.

- Les enseignants et les camarades d'école de la victime doivent considérer le viol subi par la victime comme un accident et non comme une fatalité. Pour cela, au lieu de la blâmer, ils devraient normalement l'aider à comprendre qu'elle n'est pas responsable de l'agression. Ils devraient éviter d'adopter une attitude de rejet à leur égard. Au contraire, ils devraient manifester une attitude de compréhension, de soutien, d'amour et de gentillesse. Cela réconforte la victime, revalorise son image de soi et par conséquent toute son identité ;
- Quant à l'écolière victime du viol, elle ne doit pas être muette au sujet du viol dont elle a été victime. Il faut qu'elle dénonce l'auteur au lieu de garder le statu quo. Elle doit tenter de ne pas s'isoler dans sa situation en s'ouvrant à l'entourage scolaire, familiale et social.

A travers ces deux derniers chapitres, il se dégage que les écolières victimes de viol avec lesquelles nous nous sommes entretenus ne nient pas l'acte ignoble perpétré contre elles. Cependant, les personnes humaines sont constituées de trois dimensions : biologique, psychique et sociale. Toutefois, la dimension scolaire ne serait pas loin d'être évoquée dans la mesure où ces trois dimensions précitées pèsent sur l'homme suivant le principe des vases communicants. Ceci pour dire que ce qui touche négativement le psychique, le social et/ou le biologique, a des retombées sur le vécu scolaire.

SUGGESTIONS

Comme ces écolières victimes de violences sexuelles gardent toujours en leur mémoire cette situation dramatique dont elles ont fait l'objet, nous ne pouvons pas manquer à proposer des voies de sortie. Pour nous, celles-ci pourraient se situer sur deux plans dont :

- Le plan psychologique et
- Le plan relationnel

Le vécu psychologique des écolières victimes d'une violence sexuelle mérite d'être amélioré pour la bonne réussite des activités scolaires. Une attention particulière doit être

portée à l'endroit de l'enseignant de la victime qui doit la réveiller au cas où il la trouve entrain de somnoler pendant le déroulement d'une leçon. Il arrive des fois où le maître constate une peur panique chez la victime, là aussi, le maître devra s'attacher à elle et ne pas l'agresser pour aggraver la situation. Ainsi le maître doit chercher à créer un climat d'entente dans sa classe pour assurer la bonne marche des activités scolaires et parascolaires

Comme nous l'avons déjà souligné auparavant, la tâche essentielle revient à l'enseignant de la victime lui-même pour faire face à ces difficultés. Ainsi, le maître devra faire participer tous les élèves en classe tout comme en dehors pour éviter les cas d'isolement et de repli sur soi pouvant être fréquent chez les écolières victimes du viol. Tout de même, il devra organiser des séances de titulariat afin que tout écolier en général et la victime en particulier se sente à l'aise parmi les autres. En ce moment, il aura cultivé l'entente mutuelle entre les enseignés eux-mêmes d'une part et entre les enseignés et lui-même d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

1. ALBERNHE, T., Criminologie et psychiatrie, Paris, Marketing SA, 1997.
2. BAILLY, L., Les catastrophes et leurs conséquences psycho traumatiques chez l'enfant, Paris, E.S.F., 1996.
3. BERGERET, J., Psychologie pathologique, Paris, Mousson, 1972.
4. BOUDON, R., Les méthodes en sociologie, Paris, P.U.F., 1973.
5. BERGER, A., La sexualité aujourd'hui, Bruxelles, CRIDIS, 1992.
6. BROWN, M.S., Le viol, Paris, Stock, 1975.
7. DEBESSE, M., Univers de psychologie V7, Paris, éd. Lidis, 1981
8. DELAISSEMENT & ADJADJI, L., Tiers-Temps et innovation pédagogique, Paris, Fernand-Nathan, Editeur, 1972.
9. DE KETELE, JM., Méthodologie du recueil d'informations, 2è éd., Paris, De Boeck, 1996.
10. FESTINGER, L. & KATZ, D., Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, P.U.F., 1959.
11. FISCHER, G.N., « Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale », Paris, Dunod, DUM, 1987.
12. FOUGERON, C., Sociologie pénale : Système et expérience, Ramville Saint-Ange, éd. Eris, 2007.
13. FRANCE, R., La perception, Paris, P.U.F., 1966.
14. GLOWZEWISKI, M., Adolescence et sexualité : L'entre-deux, Paris, PUF, 1995.
15. HAESEVOETS, Y-H.L., L'enfant victime d'inceste : De la séduction à la violence sexuelle, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1977.
16. HESNARD, A., Psychologie du crime, Paris, Payot, 1968.
17. LAFON, R., Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant, Paris, P.U.F., 1979.
18. LAGACHE, D., L'unité de la psychologie, Paris, Maloine, 1975.
19. LEON, A., Manuel de psychologie expérimentale, Paris, P.U.F., 1977.
20. MAISONNEUVE, J., Introduction à la psychosociologie, 2ème édition, Paris, P.U.F., 1972.

21. MUCCHIELLI, R., L'analyse du contenu du document et des communications, Paris, E.S.F., 1977.
22. ROUYER, R., Les enfants victimes d'abus sexuels, Paris, P.U.F., 1966.
23. TORDJMAN, G., Le viol, le sexe et l'amour, Paris, éd. Robert Laffont, 1980.
24. ZWANG, G., Pathologie sexuelle : Les troubles de la fonction érotique et du comportement sexuel de l'adulte, Paris, Moines, 1990.

2. Mémoires, Cours, autres documents et sites web

1. AMANIMANA, C., Les séquelles cliniques chez les enfants victimes de violences sexuelles, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 2004.
2. ARON, A. et al., Encyclopaedia Universalis v20, France, SA, 1980.
3. BARANCIRA, S., Examen et Diagnostic psychologiques, Cours inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 1ère Licence, PCS, A/A : 2002-2003.
4. BIGIRIMANA, G., Eléments de criminologie et d'expertise mentale, Cours inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 2ème Licence, PCS, A/A : 2001-2002.
5. BUCUCU, A., Approche psychosociologique de la vie des enfants de la rue, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E., 2001.
6. BUTOYI, J. et al., L'apport sur les violences sexuelles dans les sites des déplacés et leurs alentours, Bujumbura, Ligue ITEKA des droits de l'homme, 2004.
7. DE LANDSHEERE, G., Dictionnaire de l'évaluation et de recherche en éducation, Paris, P.U.F., 1979.
8. DOROT, R. & PAROT, F., Dictionnaire de Psychologie, Paris, P.U.F.
9. GAHUNGU, M., Education sexuelle traditionnelle et prévention du SIDA. Compatibilité et incompatibilité, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B., F.P.S.E, 2003.
10. HAKIZIMANA, E., L'image de l'enseignant européen chez les élèves de la ville de Bujumbura, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1981.
11. HEISE et al., A global overview of gender-based violence, IJGO 78 Suppl. 1. (2002) S5-S14.
12. HUBERT, M., Dictionnaire de sexualité, Paris, Sollar, 1981.
13. JOSSE, E., Accueil et soutien des victimes des violences sexuelles, Genève, MSF/Suisse, 2005.

14. KAYINAMURA, T., Quelques aspects de la prostitution dans la ville de Bujumbura, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 1985

15. MSF/Belgique, Rapport préliminaire des activités réalisées, Bujumbura, Novembre, 2007.

16. NDACAYISABA, J.B., Etude de la rumeur dans une situation « post-conflit », Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE, 2007.

17. NDAYISABA, J. & DE GRANDMONT, N., Les enfants différents, Montréal, Les Editions Logiques, 1999.

18. NISABWE, T., Cours de séminaire de méthodologie de psychologie sociale, Cours inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E., 1ère Licence, PCS, A/A : 2002-2003.

19. NSHIMIRIMANA, M.L., Etude des difficultés psychosociologiques éprouvées par la femme mariée victime du viol, Mémoire inédit, Bujumbura, U.B, F.P.S.E, 2005.

20. OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 2002.

21. OMS, Analyse diagnostique de la situation de la violence des femmes sinistrées au Burundi, Bujumbura, 1998.

22. OMS, Manuel de formation des formateurs en technique de counselling, Bujumbura, OMS, 1996.

23. ONU, Déclaration des Nations Unis sur l'Elimination de toute forme de violences à l'égard de la femme, 1994.

24. PIERON, H., Vocabulaire de la psychologie, Paris, P.U.F., 1973.

25. POROT, R., Manuel alphabétique de psychiatrie clinique thérapeutique, Paris, P.U.F., 1975.

26. ROBERT, P., Dictionnaire Petit Robert, Paris, 1981.

27. SILLAMY, N., Dictionnaire de psychologie, Paris, Bordas, 1983.

28. SUGURU, S., Session de formation des acteurs judiciaires sur la pratique professionnelle en matière criminelle et prise en charge juridique des victimes des traitements inhumains (agressions sexuelles et tortures), Bujumbura, du 11-22 juillet 2005.

29. USHALI, K., Compte-rendu de la journée d'information et de réflexion sur les viols et la prise en charge des victimes, Bujumbura, UNICEF, Avril 2003.

30. http : //www eridit.org./revue/du 2005/VA/n2/012603 ar html. Le 26/1/2007

31. http://www.dermis.net/dermisroot/fr/29169/diagnose.htm le 23/7/2008

32. http://www.ligueiteka.biburundi/viol, 2007.

ANNEXES

ANNEXE I

CONSIGNE (pour les écolières)

Kibondo, jewe ndi umunyeshure wo muri Kaminuza y'Uburundi, mu gisata c'Inyifato n'Ubuhinga mu vy'Indero. Nipfuza ko mwonterera agacumu k'ubumwe ku vyerekeye igikorwa co kurangiza amashure ntegerezwa gukora. Wewe rero utamfashije ico gikorwa nticoshoboka. Ivyo uza kunyishura vyose ndabikeneye cane. Ntegerezwa kubifata nkankama.

Nashaka kugusaba ngo unkundire tuyage ku vyerekeye ingorane canke ibibazo umwigeme w'umunyeshure yafashwe kunguvu agira muri we nyene canke mu migenderanire hamwe n'umwigisha wiwe canke abandi banyeshure bagenzi biwe haba mw'isomero canke hanze y'aryo.

Ivyo tuza kuyaga bizoguma muri jewe nta handi uzovyumva.

Urakoze.

NKESHIMANA Méthode.

ANNEXE II

CONSIGNE (pour le maître de la victime)

Mushingantahe, Mupfasoni ; jewe ndi umunyeshure wo muri kaminuza y'Uburundi mu gisata c'inyifato n'ubuhinga mu vy'indero. Nipfuza ko mwonterera agacumu k'ubumwe ku vyerekeye igikorwa co kurangiza amashure ntegerezwa gukora. Ndazi kandi ko mubishoboye. Ivyo muza kunyishura vyose ndabikeneye cane. Ntegerezwa rero kubifata nkankama.

Nashaka kubasaba ngo munkundire tuyage ku vyerekeye ingorane canke ibibazo umwigeme w'umunyeshure yafashwe kunguvu agira muri we nyene canke mu migenderanire n'umwigisha wiwe canke abandi banyeshure bagenzi biwe haba mw'isomero ca nke yaryo.

Ivyo tuza kuyaga bizoguma muri jewe nta handi muzovyumva.

Murakoze

NKESHIMANA Méthode.

ANNEXE III

Les thèmes, les sous- thèmes et les indicateurs à aborder avec les cibles

I. Les thèmes

1. Les problèmes psychologiques rencontrés par les victimes du viol dans le milieu scolaire.
2. Les problèmes relationnels rencontrés par les victimes du viol dans le milieu scolaire.
3. Les solutions proposées pour faire face à ces problèmes.

II. Les sous- thèmes

1.1. Etat général de la victime du viol pendant et en dehors des cours.
2.1. Relations entre la victime du viol et l'enseignant pendant et en dehors des cours.
2. Relations entre la victime du viol et ses camarades de classe pendant et en dehors des cours.
3.1. Sur le plan pédagogique.
2. Du point de vue relationnel et communication.

III. Les indicateurs

1.1. -Somnolence
- Peur
-Isolement
-Crise de colère
- Repli sur soi
- Absence de participation
- Autres.

2.1. - Attachement
- Compréhension
- Acceptation
- Isolement
- Agression
- Calme
- Geste de menace
- Intégration du groupe

2.2. –Indifférence
- Rejet
- Crainte
- Incompréhension
- Echange
- Humiliation
- Divulgation
- Isolement

- Agression

3.1. - Réveiller la victime au cas où elle somnole en classe.
- Enseigner dans un climat bon enfant.

3.2. - Faire participer tout le monde pendant le cours
- Organiser des séances de titulariat
- Encourager l'entente mutuelle au milieu de la classe.

ANNEXE IV

GUIDE D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN (En français): Pour la victime

IDENTIFICATION DE LA VICTIME

1. Nom :
2. Prénom :
3. Age :
4. Quartier :
5. Ecole :
6. Classe :
7. Religion :
8. Famille : - 2 parents (…)
 -1 seul parent : père (…)/ mère (…)
 - Orphelin (…)
 - A des frères (…)/ des sœurs (…)
9. Nombre d'enfants au total :
10. Quantième enfant de sa famille :

I. Problèmes psychologiques rencontrés par la victime du viol, dans le milieu scolaire

1. Est-ce qu'il t'arrive de rêver?
2. Eprouves-tu de l'insomnie?
3. Eprouves-tu de la somnolence en classe ?
4. As-tu souvent peur quand tu joues avec tes camarades de classe ?
5. Comment te sens-tu quand tu joues avec les autres ?
6. Est-ce que tu aimes échanger avec tes camarades de classe ?
7. T'arrives-t-il d'avoir peur quand tu rencontres un enseignant ou tes camarades de classe ?
8. Si oui, spécialement envers quel sexe ?
9. Est-ce que tu suis l'enseignant en classe ?
10. Poses-tu des questions pendant la leçon ?
11. Réponds-tu souvent aux questions du maître ?
12. Eprouves-tu de la peur quand le maître te parle ou te regarde en classe ?
13. Eprouves-tu de la peur quand le maître te parle ou te regarde pendant la recréation ?

II. Problèmes relationnels rencontrés par la victime du viol dans le milieu scolaire

1. Réactions de l'enseignant envers la victime du viol pendant et en dehors des cours

a. Est ce qu'il arrive souvent que le maître te refuse une permission ?
b. Est ce qu'il arrive souvent que le maître t'agresse ?
c. Est ce qu'il arrive souvent que le maître parle de te cas en classe ?
d. Est ce que le maître est toujours calme en classe ?

2. Réactions des camarades de classe envers la victime du viol pendant et en dehors des cours

a. Est ce qu'il t'arrive souvent que tes camarades te rejettent ?
b. Est-ce qu'ils vous agressent souvent pendant la recréation ?
c. Communiques-tu avec tout le monde pendant la recréation ?
d. Si Non pourquoi ?-peur de divulgation.
-peur d'agression
e. Est-ce que les garçons et les filles sont vus de la même manière lors d'une conversation ?
f. Si Non, tu aimes dialoguer avec les garçons ou les filles ?
g. Est-ce que la cohabitation avec les camarades est bonne après le viol ?
h. Quelle est l'ambiance qui règne entre toi et tes camarades de classe après le viol ?

ANNEXE V

GUIDE D'ENTRETIEN (En Kirundi) : Pour la victime.

I. Problèmes psychologiques rencontrés par la victime du viol dans le milieu scolaire

1. Birashika ukarota iyo uryamye?
2. Birashika ntutore agatiro?
3. Birashika ukisinzirirako mw'isomero?
4. Uragira ubwoba iyo uriko urakina n'abandi banyeshure?
5. Iyo musohotse kuruhuka, urakina n'abandi banyeshure?
6. Haraho bishika ukagira isoni uriko urakina n'abandi?
7. Birashika ukagira ubwoba iyo uhuye n'umwigisha canke n'abanyeshure?
8. Nimba bigushikira, ugira ubwoba uhuye n'abahungu canke n'abakobwa?
9. Iyo umwigisha abajije ikibazo, birashika ukishura?
10. Iyo utatahukiwe, birashika ukabaza umwigisha?
11. Iyo umwigisha akuravye canke akakuvugisha, birashika ukagira ubwoba?
12. Iyo umwigisha muhuriye hanze, birashika ukagira ubwoba?

II. Problèmes relationnels rencontrés par la victime du viol dans le milieu scolaire

1. Réactions de l'enseignant envers la victime du viol pendant et en dehors des cours

a. Haraho bishika umwigisha akagukumira?
b. Haraho bishika umwigisha akagutuka?
c. Yoba arigera akumaramaza imbere y'abandi banyesheshure?
d. Umwigisha wawe ntaco arabikubazako?

2. Réactions des camarades de classe envers la victime du viol pendant et en dehors des cours.

a.Haraho bishika abandi banyeshure bakagukumira iyo muriko murakina?
b.Haraho bishika bakabigutuka?
c. Iyo musohotse kuruhuka, uganira na bose?
d. Nimba utaganira na bose, wanka ko:-babimenya ari benshi?
-babigutuka?
e. Abahungu n'abakobwa ubabona kimwe iyo muriko muraganira?
f. Nimba utababona kumwe, ukunda kuganira n'abahungu canke n'abakobwa?
g. Imigenderanire kwishure ubona yifashe gute?
h. Abandi banyeshure mubanye gute inyuma yahoo ugiriye ingorane?

ANNEXE VI

GUIDE D'ENTRETIEN: Pour le maître de la victime

1. Avez-vous déjà constaté une certaine somnolence en classe chez mademoiselle Y, victime de la violence sexuelle?
2. Manifeste-t-elle un comportement d'isolement envers ses camarades de classe ?
3. Manifeste-t-elle un sentiment de peur en classe ?
4. Quelles sont les autres manifestations que vous avez constatées chez la victime du viol dans votre classe ?
5. Est-ce qu'elle pose souvent des questions en classe ?
6. Est-ce qu'elle répond souvent aux questions posées en classe ?
7. Au niveau des résultats, y aurait-il un changement au sein des notes obtenues ?
8. S'intègre-t-elle facilement dans tel ou tel groupe ?
9. Quand elle échange avec ses camarades, vous la trouvez à l'aise ?
10. Est-ce qu'il arrive que la victime manifeste un comportement de repli sur soi ?
11. Auriez-vous déjà constaté une certaine agression envers la victime ?

ANNEXE VII

GRILLE D'OBSERVATION

1. Aspect physique :

- tenue,
- expression faciale,
- regard,
-dynamisme.

2. Aspect langagier :

- ton,
- temps de réponse,
- mutisme,
- attitude communicante,
- voix.

3. Comportement affiché dans le groupe :

- isolement,
- collaboration,
- passivité,
- désintéressement,
- impulsivité,
- cohabitation.